Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

30 SEPTEMBRE 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de Mme Loubna Azghoud, intitulée «Intelligence artificielle comme outil de thérapie alternative» 4

1.2 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Effets néfastes des écrans sur la santé» 7

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Culture du féminicide» 9

1.4 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Plan "Droits des femmes" et ligne d'écoute SOS Viol» 11

1.5 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Prévention et prise en charge des violences sexuelles envers les garçons et jeunes hommes» 14

1.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Suppression des subventions du Plan "Grand froid": impact en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les publics précarisés» 16

1.7 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Thérapies de conversion» 18

1.8 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Élaboration d'une politique de données genrées en Fédération Wallonie-Bruxelles» 20

1.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Harmonisation des législations anti-discrimination: intégrer les "aménagements raisonnables par association"» 22

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement) 25

2.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Augmentation préoccupante de la consommation de psychotropes chez les enfants et adolescents» 26

2.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Sensibilisation des jeunes face aux discours masculinistes» 28

2.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Accessibilité et organisation des activités extrascolaires pour les familles» 29

2.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Discriminations dans le scoutisme» 32

2.5 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Subventions accordées à des organisations de jeunesse qui participent à des actions violentes» 33

2.6 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Nouveau certificat en intersectorialité de la Haute École Lucia de Brouckère (HELdB)»....37

2.7 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Retour sur la première table ronde des Assises de la jeunesse» 39

2.8 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Enfants exposés à la violence conjugale» 42

2.9 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Éveil culturel et artistique au sein des milieux d'accueil» 44

2.10 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Suivi de la task force sur les modèles innovants de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)» 46

2.11 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Manque de places en crèche et impact sur les mères» 47

2.12 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Enfants sans abri et suspension des financements du Plan "Grand froid" au niveau fédéral» 50

2.13 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «L'ennui chez les enfants» 52

2.14 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Procédures de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour éviter le drame du bébé oublié» 54

2.15 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Importance d'une alimentation saine et de qualité dans les crèches» 55

3 Ordre des travaux 57

Présidence de M. Eddy Fontaine, président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 10h20.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Loubna Azghoud, intitulée «Intelligence artificielle comme outil de thérapie alternative»

Mme Loubna Azghoud (MR). – Une récente étude de la «*Harvard Business Review*» met en lumière une tendance préoccupante: de plus en plus de citoyens se tournent vers l'intelligence artificielle (IA) générative comme substitut thérapeutique. Ce phénomène s'accompagne d'une floraison d'articles de presse relatant l'émergence de liens personnels, intimes, voire confidentiels, entre utilisateurs et certains assistants conversationnels comme ChatGPT ou d'autres applications. Plusieurs experts indiquent qu'en Belgique, et aussi à l'international, l'IA conversationnelle s'immisce largement dans la sphère intime et émotionnelle des individus, ce qui soulève autant d'enthousiasme que d'inquiétudes, notamment après des faits tragiques comme le suicide malheureux d'une adolescente américaine encouragé par un agent conversationnel, selon ses parents. Il s'agit d'une tendance très inquiétante dans le domaine de la santé mentale des jeunes.

Les enquêtes récentes ont révélé que 26 % des Français et près de 10 % des élèves de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles se confiaient à une IA sur des sujets émotionnels qu'ils n'oseraient pas aborder avec un humain. Cette relation intime, réconfortante, dépourvue de jugement et de proximité, puisqu'elle se fait par le biais du téléphone, permet parfois aux usagers de verbaliser tristesse, solitude ou stress, surtout chez les plus jeunes dont la santé mentale apparaît fragile. Des témoignages confirment que, face à l'inaccessibilité des professionnels de santé mentale, le recours à l'IA offre disponibilité et empathie simulée, mais peut aussi mener à une dépendance affective. Par ailleurs, les experts et sociologues alertent sur les risques d'automédication, l'altération du jugement critique et l'éloignement du lien social.

Monsieur le Ministre, quelle est la position du gouvernement sur l'utilisation croissante de l'IA générative à des fins de soutien psychologique ou thérapeutique, en particulier chez les jeunes et les publics en situation de vulnérabilité? Quels dispositifs de prévention, de sensibilisation ou de régulation sont-ils mis en œuvre pour encadrer ce phénomène, notamment pour éviter les dérives? Disposez-vous de chiffres ou d'études sur l'ampleur du recours à l'IA comme médiateur émotionnel ou support thérapeutique en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question importante sur les outils de thérapie alternative et l'IA. L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) n'a pas conduit à ce jour de recherches spécifiques sur le recours à l'IA à des fins de soutien psychologique. Toutefois, une étude sur la santé mentale des jeunes et leur recours aux services d'aide menée sous l'égide de l'OEJAJ en 2023 met en lumière divers freins à la demande de soutien. Parmi les jeunes âgés de 12 à 18 ans qui ont été interrogés, 30 % ont déclaré qu'ils ne contacteraient pas un service d'aide, même dans le cadre d'une situation difficile, par peur, par honte ou par risque de discrimination, et 22 % ont affirmé qu'ils n'accorderaient leur confiance à aucun interlocuteur. L'étude relève également qu'une part importante de ces jeunes préféraient passer par une tierce personne, soit un parent ou un membre de la famille, pour entrer en contact avec un service d'aide.

L'hypothèse qui émane de ces chiffres fait supposer que le recours à l'IA constitue, pour certains jeunes, un moyen de contournement des obstacles psychologiques ou sociaux relatifs à cette demande d'aide directe. En effet, l'IA, par sa disponibilité permanente et son absence perçue de jugement, semblerait plus accessible qu'un humain.

L'OEJAJ souhaite intégrer la question des usages de l'IA dans le cadre du baromètre consacré à la jeunesse, prévu en 2026, qui portera sur la tranche d'âge des 18 à 25 ans, ainsi que dans de prochaines recherches. La montée en puissance de l'IA générative dans le domaine du soutien psychologique auprès des publics jeunes et vulnérables appelle à une vigilance accrue. Le pédopsychiatre Emmanuel Thill souligne, dans une vidéo produite par Yapaka, qu'un adolescent se confiant exclusivement à une IA n'était pas un fait anodin, en ce que cela traduit souvent une grande solitude ou un manque de figure humaine disponible pour l'écouter. L'IA, bien qu'utilisée dans ce contexte pour sa disponibilité et son absence de jugement, reste une machine dénuée d'aptitude à fournir un accompagnement émotionnel approprié. Par conséquent, une interaction de cet ordre peut accroître l'isolement et différer la confrontation aux difficultés réelles. L'IA ne peut en aucun cas se substituer aux dispositifs humains offrant un soutien psychologique, thérapeutique ou éducatif, et ce, spécifiquement pour une aide destinée à un public jeune.

En matière de prévention, la Fédération Wallonie-Bruxelles promeut une approche sociale et durable, par le biais des actions menées par Yapaka qui œuvre à éveiller une conscience collective face aux risques de l'IA et à favoriser le dialogue au sein des familles, avec les adultes, les professionnels et les enseignants. Ce programme vise aussi le renforcement des capacités de ce public cible à s'orienter vers des ressources humaines qualifiées et des services accessibles et disponibles.

Concrètement, le projet se traduit par des campagnes de sensibilisation, par la production de supports pédagogiques et par la mise à disposition d'outils de formation destinés aux intervenants de terrain. Les différents objectifs de l'initiative sont de favoriser des espaces de parole et de donner accès à l'information grâce aux services d'écoute.

Yapaka est pleinement mobilisé sur cette problématique contemporaine qui confronte les professionnels à des défis nouveaux dans leur accompagnement des jeunes et de leurs familles. Outre la vidéo précitée, un ouvrage de la collection «*Temps d'arrêt*», consacré à ces questions, sera publié durant l'année 2026.

À ce jour, il n'existe pas d'études épidémiologiques spécifiques, en Fédération, permettant de quantifier précisément le recours à l'IA comme médiateur émotionnel ou support thérapeutique. Les informations disponibles reposent essentiellement sur des observations qualitatives ou sur des recherches étrangères, telles que l'étude américaine transmise par Yapaka.

Le développement de recherches spécifiques sur de tels sujets constitue une nécessité afin d'objectiver le phénomène, de mieux en comprendre les ressorts et de renforcer les politiques publiques de prévention et d'accompagnement des jeunes. J'en discuterai avec mes collègues du gouvernement pour avancer et, en tout cas, pour supporter ladite recherche.

Mme Loubna Azghoud (MR). – Monsieur le Ministre, il faudrait effectivement d'entreprendre une démarche transversale avec vos collègues, tant au sein de notre gouvernement qu'avec d'autres niveaux de pouvoir. La ministre fédérale Vanessa Matz, par exemple, se préoccupe certainement aussi de tels phénomènes.

Si les technologies ouvrent un horizon incroyable, elles sont aussi source de revers qui exacerbent les problèmes de la société. Selon une étude des hôpitaux universitaires de Bruxelles, en Belgique, un jeune sur cinq souffre de troubles mentaux et 10 % d'entre eux ont déjà tenté de se suicider. La santé mentale des jeunes est donc un problème majeur.

J'ai moi-même remarqué, en préparant ma question, que l'algorithme a détecté mes recherches et que j'ai été ciblée par des publicités pour des applications permettant de se confier. Les choses peuvent donc très rapidement prendre cette direction. La santé mentale et la solitude font l'objet de toutes sortes d'applications, telles que Replika, *Glow* ou encore *Virtual Boyfriend*, avec laquelle un utilisateur peut aller jusqu'à se trouver un amoureux virtuel en ligne. Il n'y a pas de limite.

En somme, je suis rassurée par vos réponses, mais je vous encourage à discuter avec les différents niveaux de pouvoir pour encadrer ce qui a trait à la santé mentale des jeunes.

1.2 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Effets néfastes des écrans sur la santé»

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Monsieur le Ministre, les écrans font partie intégrante de notre vie, et ce, souvent dès le plus jeune âge. Dans les colonnes de «*La Meuse*», le 8 août dernier, le Dr Philippe Devos, directeur général de la Fédération de l'accueil, de l'accompagnement, de l'aide et des soins aux personnes (UNESSA) est revenu sur ce phénomène et a plaidé en faveur d'un usage raisonné des écrans. Il a également alerté sur les effets potentiellement graves d'un usage excessif des écrans chez les enfants, tels qu'une augmentation des risques de maladies cardiovasculaires, d'anxiété et de dépression. Ces effets sont liés, selon les experts cités, à une sédentarité accrue, à des troubles du sommeil et à une exposition émotionnelle et psychologique parfois inadaptée.

Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle de données récentes permettant d'évaluer les conséquences de l'usage des écrans sur la santé physique et mentale des jeunes? Envisagez-vous de renforcer les campagnes de prévention destinées aux parents, enseignants et professionnels de la santé pour sensibiliser aux dangers d'un usage excessif des écrans? Quelles mesures concrètes pourraient-elles être prises pour limiter la durée d'exposition aux écrans et encourager des alternatives plus actives, par exemple dans le cadre du suivi médical pédiatrique ou dans le cadre scolaire?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, vos préoccupations sont tout à fait légitimes. Il a été démontré que l'usage intensif des écrans constituait un facteur de risque pour la santé physique et mentale des enfants, des adolescents et, plus généralement, de la population.

Les résultats de l'enquête nationale 2022-2023 de Sciensano permettent de mieux comprendre ce phénomène préoccupant en Belgique. Seulement 31 % des enfants âgés de 3 à 9 ans et 19 % des adolescents âgés de 10 à 17 ans respectent les conseils de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui recommande un minimum de 60 minutes d'activité physique quotidienne aux jeunes âgés de 5 à 17 ans. Le temps passé en position assise, accompagné ou non de l'usage d'un écran, reste très élevé. En moyenne, les enfants âgés de 3 à 9 ans passent ainsi 5h15 par jour en position assise et les adolescents âgés de 10 à 17 ans atteignent les huit heures par jour en position assise.

Les jeunes dépassent manifestement aussi les recommandations relatives à l'exposition aux écrans, puisque 81 % des adolescents âgés de 10 à 17 ans excèdent les deux heures recommandées. Chez les plus jeunes, 43 % des enfants âgés de 3 à 4 ans dépassent l'heure d'écran quotidienne. Enfin, 28 % des enfants âgés de 5 à 9 ans franchissent la barre des deux heures d'écran par semaine.

Ces chiffres sont inquiétants, mais ne permettent pas de mesurer l'effet de l'exposition aux écrans sur la santé cardiovasculaire ou psychologique des jeunes. Ils confirment toutefois la coexistence de plusieurs facteurs de risque reconnus, tels que la sédentarité, les troubles du sommeil et l'exposition à des contenus anxiogènes ou inadaptés.

Dans cette optique, le 18 septembre dernier, Yapaka a organisé un webinaire avec la neurologue et neurophysiologiste Servane Mouton. Ce webinaire intitulé «Pas d'écran avant 3 ans? Déconseillé avant 6 ans? Une majorité numérique à 15 ans? Comment penser les nouvelles balises d'usage des écrans avec les enfants et les adolescents?» est toujours accessible en ligne sur www.yapaka.be. Il aborde les effets des écrans sur la santé physique, c'est-à-dire sur la vision, le sommeil, la sédentarité, le neurodéveloppement, ainsi que la sphère affective et sociorelationnelle.

Le Dr Mouton rappelle que le cerveau des enfants est en construction et que le principe de précaution doit donc prévaloir, et ce, même en l'absence de preuves définitives portant sur toutes les conséquences énumérées précédemment. Elle insiste aussi sur la dimension collective de la problématique et sur notre responsabilité collective, qui devrait engendrer une mobilisation au-delà du seul cadre familial.

À la lumière de ces constats, Yapaka, en collaboration avec le comité transversal du programme de prévention de la maltraitance, a entamé une réflexion visant à actualiser les repères éducatifs relatifs à l'usage des écrans chez les jeunes. Ces nouvelles balises seront prochainement mises en ligne et relayées par nos soins.

Concernant les mesures concrètes, trois pistes sont actuellement envisagées.

En milieu scolaire, nous envisageons la diffusion d'outils pédagogiques et de formation destinés aux enseignants. Ces outils seraient beaucoup plus adaptés aux réalités actuelles.

En médecine préventive, nous travaillons avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour favoriser le relais des recommandations lors des consultations.

Enfin, nous envisageons d'apporter un soutien accru aux campagnes de sensibilisation destinées aux familles, aux professionnels et aux personnes concernées.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Monsieur le Ministre, les chiffres que vous avez fournis sont préoccupants.

Je vous remercie d'avoir détaillé les trois mesures qui sont envisagées. Il est également important d'adopter le principe de précaution évoqué par le Dr Mouton et d'en faire part aux citoyens.

Je sais combien vous êtes attentif à cette problématique et je continuerai à suivre ce dossier de près.

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Culture du féminicide»

Mme Leila Agic (PS). – Voici une anecdote rapportée à l'historien et écrivain Ivan Jablonka: un scénariste discute avec un producteur de la scène d'ouverture d'un polar où une joggeuse se fait assassiner avec son chien. Le producteur lui fait remarquer que le meurtre du chien ne passera jamais… Cette histoire est emblématique de ce que l'historien nomme la «culture du féminicide».

Dans son ouvrage du même nom, Jablonka s'intéresse à la façon dont la représentation du meurtre des femmes imprègne nos sociétés. L'écrivain dresse un vaste panorama de la culture du féminicide, en miroir évidemment de la culture du viol. Il explique que, bien que le terme soit récent, son histoire ne l'est pas: de la Bible aux séries de Netflix, Ivan Jablonka montre que la trilogie «sexualisation-meurtre-mutilation» des femmes dans nos représentations culturelles et artistiques est éminemment présente partout dans notre culture, au sein de toutes les disciplines artistiques. Selon lui, cela nous habitue, nous accoutume à l'idée que l'élimination des femmes relève presque de l'ordre naturel, et la rend donc ordinaire, voire acceptable. Cette tolérance diffuse est ainsi l'élément essentiel de cette culture du féminicide et constitue un des angles morts de la lutte contre les féminicides dans nos sociétés.

Pour illustrer ses propos, il cite «*Carmen*» et «*La Flûte enchantée*», des chefs-d'œuvre d'opéra qu'il qualifie de féminicides caractérisés. Il cite aussi Picasso et Hitchcock avec son film *«Psychose»*, deux artistes avant-gardistes qui se sont emparés du féminicide. La question qu'il se pose est la suivante: faut-il symboliquement tuer des femmes pour être reconnu comme un grand artiste? Heureusement, une contre-culture s'organise aujourd'hui: il cite le documentaire de Netflix *«De rockstar à tueur: le cas Cantat»* ou l'apparition de collages féministes dans nos rues.

Par ailleurs, deux ans après l'adoption de la loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences, aucune donnée n'est encore disponible.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quelles actions comptez-vous entreprendre pour lutter contre cette culture du féminicide? Soutenez-vous cette contre-culture qui tente de dénoncer l'horreur des féminicides et de mettre en lumière d'autres représentations? Comptez-vous travailler avec la ministre de la Culture sur la question de la banalisation du féminicide dans les œuvres diffusées au grand public? Enfin, le gouvernement compte-t-il ouvrir un dialogue avec les diffuseurs culturels – tels que les chaînes de télévision, les plateformes de streaming ou les institutions publiques – sur la responsabilité de leurs choix éditoriaux concernant la représentation des violences faites aux femmes?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, votre question rappelle l'importance de la lutte

contre les violences sexistes et sexuelles, en particulier contre cette culture du féminicide qui imprègne encore trop souvent nos représentations sociales et culturelles.

Le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes est en cours d'élaboration et de discussion avec les différents cabinets concernés. Le plan proposé comprend un ensemble de mesures dans les domaines de la prévention et de la protection et plaide également pour la mise en œuvre de poursuites ainsi que pour une meilleure coordination des politiques. Il intègre aussi un travail sur la lutte contre toutes les formes de violences, en ce compris les violences par partenaire et ex-partenaires, les violences sexuelles, les violences sexistes... Les secteurs de la culture, de l'éducation et des médias sont pleinement concernés, car ils jouent un rôle majeur dans la prévention, la détection et la transformation des représentations.

Concrètement, plusieurs initiatives sont déjà mises en œuvre. Une campagne de prévention est diffusée depuis le 18 novembre 2024 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF). Elle s'intitule «*Choisissez la meilleure version de vous-même*». Elle s'adresse spécifiquement aux hommes auteurs potentiels de violences et vise à les sensibiliser aux comportements de contrôle et d'emprise qu'ils pourraient avoir ou à les orienter vers la ligne «Écoute violences conjugales». Du 18 novembre au 1er décembre 2024 et du 10 février au 23 février 2025, cette campagne a déjà été diffusée dans les espaces publicitaires des chaînes francophones de télévision et de radio. D'autres périodes de diffusion sont à l'étude.

En parallèle, d'autres dispositifs structurants sont déployés tels que, par exemple, le développement et la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans l'enseignement obligatoire. Celle-ci contribue à sensibiliser, dès le plus jeune âge, au respect, à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes de genre. Dans le secteur de la jeunesse, les projets EVRAS y contribuent également.

Nous finançons également cinq collectifs de lutte contre les violences faites aux femmes. Parmi les projets soutenus à travers ces collectifs figure le projet «Crush» mené par le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) et destiné à promouvoir les relations amoureuses saines et égalitaires auprès des jeunes.

Concernant les secteurs culturel et audiovisuel, le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA») interdit explicitement aux éditeurs de diffuser des contenus portant atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes ou incitant à la haine ou la violence fondée sur le sexe ou le genre. Cela n'exclut pas la possibilité de représenter des violences dans les œuvres de fiction. La représentation des violences

est autorisée dans un cadre artistique ou pédagogique, à condition que ces violences ne soient ni banalisées ni glorifiées.

Par ailleurs, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) soutient de nombreuses œuvres qui abordent directement la thématique des violences faites aux femmes. Les commissions d'avis sont très attentives aux messages véhiculés par les scénarios et privilégient les approches qui valorisent la résilience et la libération de la parole. Plusieurs projets en témoignent. Je citerai «*Crushed*» de Camille Vigny, qui interroge la reconstruction après une relation destructrice; «*En mille pétales*» de Louise Bongartz, qui montre le départ d'une relation violente; «*Les Huîtres*» de Maïa Descamps, qui dénonce la banalisation du viol. Je songe aussi à une autre œuvre intitulée «*Quitter la nuit*» de Delphine Girard, qui traite frontalement du viol et de la mise en danger d'une femme. Par leur choix de représenter des manifestations de violence sous un angle critique, les auteurs et autrices de ces films et documentaires ont contribué à la création de véritables outils de réflexion et de débat, susceptibles de susciter une prise de conscience collective.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre large présentation sur la culture du féminicide. Ma question portait plus précisément sur la banalisation du féminicide et des violences faites aux femmes dans les œuvres diffusées au grand public, ainsi que sur l'impact de cette banalisation sur notre inconscient collectif.

Je comprends très bien que vous ne soyez pas encore allé au bout de votre réflexion sur ce sujet. Ma question visait plutôt à vous informer et, peut-être, à faire germer des réflexions. À l'heure actuelle, on parle beaucoup du temps que les jeunes passent sur les écrans, à visionner boulimiquement des contenus sur Netflix et d'autres plateformes. C'est pourquoi, à l'avenir, il serait intéressant de discuter avec les représentants du secteur du cinéma et du monde culturel en général au sujet des représentations des femmes dans les œuvres qu'ils produisent. Ce qui, à leurs yeux, n'est pas perçu comme de la banalisation peut finir par le devenir. Enfin, nous avons hâte de découvrir l'intégralité de votre Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, texte important pour les droits de ces dernières.

1.4 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Plan "Droits des femmes" et ligne d'écoute SOS Viol»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Monsieur le Ministre, j'aimerais faire le point sur l'avancement du travail sur le Plan «Droits des femmes». La dernière fois que je vous ai interrogé, vous avez indiqué que l'administration allait rendre des notes d'orientation pour la fin du mois de juin. Vous avez aussi présenté certaines conclusions du rapport d'évaluation du précédent plan. Nous avons ainsi appris que 41 % des 182 projets étaient toujours en cours de réalisation et que la moitié d'entre eux étaient réalisés à plus de 50 %. Le rapport insistait aussi sur

la nécessité de fixer un nombre limité d'objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels clairs et mesurables.

Les femmes de ce pays ne peuvent plus attendre. Confirmez-vous que les notes d'orientation ont bien été finalisées? Quels en sont les choix stratégiques? Des objectifs concrets et mesurables ont-ils été fixés? Les projets inachevés seront-ils enfin menés à terme ou abandonnés? Quel est le calendrier exact jusqu'à la présentation du nouveau Plan «Droits des femmes»? Chaque mois qui passe sans un plan clair signifie la suspension des droits des femmes.

Je souhaite également vous interroger à nouveau sur la ligne d'écoute SOS Viol. L'accessibilité 24 heures sur 24 de cette ligne est un engagement pris au niveau international par la Belgique qui a signé la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Or, aujourd'hui, cette ligne vitale pour des milliers de femmes n'est toujours pas accessible. Vous avez pourtant reconnu l'importance d'y parvenir rapidement. Le renforcement des moyens attribués à l'ASBL SOS Viol en 2024 a permis d'augmenter le nombre d'appels traités de 40 %. C'est la preuve que chaque euro investi a un impact direct et concret.

Depuis votre entrée en fonction, quelles actions concrètes avez-vous entreprises pour rendre cette ligne accessible 24 heures sur 24? Cette ASBL sera-t-elle victime des nouvelles coupes budgétaires annoncées pour 2026 par la ministre-présidente? Le gouvernement entend-il renouveler la convention avec SOS Viol? Allez-vous tirer des leçons des expériences et renforcer encore les moyens de cette association pour qu'aucun appel ne reste sans réponse? Derrière les chiffres se cachent des vies. Chaque décision que vous prenez a des conséquences réelles pour les victimes des violences.

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, une note d'orientation a bien été présentée sur la future Stratégie «Genre et droits des femmes 2025-2029» en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a été adoptée lors d'une réunion conjointe des deux gouvernements le 12 juin 2025. Nous avons adopté une approche intégrée dont l'ambition est de renforcer la cohérence des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes en Belgique francophone. La méthode retenue dans la note d'orientation prévoit des objectifs clairs et mesurables, une structure identique pour les deux volets, une introduction commune, ainsi que l'harmonisation des définitions. Les statistiques rangées, le *gender budgeting* et l'implication du secteur associatif seront les piliers essentiels dans cette approche intégrée.

La Stratégie «Genre et droits des femmes 2025-2029» s'articulera autour de six priorités: prévenir les violences et agir sur toutes leurs formes, mieux prendre en considération la santé des femmes tout au long de leur vie, transformer les normes sociales et déconstruire les stéréotypes, garantir l'égalité dans l'économie et dans

le monde du travail, assurer une représentation paritaire dans les lieux de décision et dans la vie politique, et enfin, créer un espace public plus sûr, mixte et inclusif.

Afin de garantir la cohérence, la transversalité et l'efficacité des actions entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, une méthode commune a été choisie, permettant une coordination renforcée tout en respectant les cadres juridiques et administratifs de chaque entité. Mes administrations préparent les prochaines étapes de travail visant à préciser les objectifs stratégiques pour chaque axe de la note d'orientation.

Une première ébauche de la stratégie est prévue pour octobre. Nous prévoyons ensuite de présenter la proposition de stratégie au Conseil consultatif des droits des femmes pour avis; celui-ci sera ensuite amené à consulter le secteur féministe lors d'une assemblée Alter Égales. Une réunion du comité de pilotage de la Stratégie «Genre et droits des femmes 2025-2029» aura lieu et les consultations équivalentes prendront place en parallèle pour la Wallonie. Notre volonté est d'adopter cette stratégie d'ici la fin de 2025.

Une nouvelle convention de financement pluriannuel a été conclue pour la période 2024-2026 afin de soutenir la ligne d'écoute SOS Viol. Le montant a été augmenté de 50 000 euros afin de renforcer l'équipe des écoutants et écoutantes, sans extension des horaires. En effet, l'analyse des appels non traités indique qu'en 2023, la majorité de ceux-ci a été passée durant la période d'ouverture de la ligne, lorsqu'elle était déjà occupée. Ce renforcement financier a permis d'accroître de plus de 40 % le nombre d'appels pris en charge, passant de 2 908 interventions en 2023 à 4 083 en 2024.

La convention en cours prévoit aussi de développer des actions visant l'accès et la visibilité de la ligne d'écoute auprès des publics les plus vulnérables. Son accessibilité 24 heures sur 24 doit s'inscrire dans une réflexion plus large, sur l'ensemble des numéros d'aide aux victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, à mener avec mon administration. Les violences sexuelles sont une réalité persistante, qui touche particulièrement les femmes et les enfants, comme le montrent les données de la ligne SOS Viol. Cette ligne d'écoute confidentielle joue un rôle essentiel pour libérer la parole, prévenir la victimisation secondaire et orienter vers les services adéquats. Je considère donc qu'il est important d'assurer le renouvellement de sa convention en 2027.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Monsieur le Ministre, je prends note de vos réponses, en attendant patiemment que les choses avancent. Il y a du bon, mais je reste préoccupée. En effet, j'entends vos intentions, mais il faut des actes concrets. Vous me dites que ce sera pour octobre. Je ne manquerai pas de vous poser une question à ce moment-là.

Vous avez rappelé le refinancement de la ligne SOS Viol. Néanmoins, vous ne dites rien sur les actions menées pour la rendre accessible 24 heures sur 24.

Pourtant, chaque appel manqué laisse une victime seule. La Convention d'Istanbul engage la Belgique à assurer cette accessibilité 24 heures sur 24. Ce n'est pas une option, mais une obligation. Les coupes budgétaires annoncées ne peuvent pas se faire sur le dos des femmes victimes de violences. Je vous invite à clarifier vos engagements financiers, ainsi que le calendrier. Derrière ces chiffres, des vies sont en jeu.

1.5 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Prévention et prise en charge des violences sexuelles envers les garçons et jeunes hommes»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles. Si les violences de ce type commises à l'encontre des femmes et des filles sont largement documentées, un nombre significatif d'hommes et de garçons en sont victimes également, principalement durant l'enfance et l'adolescence. Ces violences sont très souvent commises par des hommes, proches des victimes, dans le cercle familial, scolaire, sportif ou associatif.

Pourtant, ces situations demeurent largement invisibles. Le tabou, le silence imposé et la difficulté à identifier et à dénoncer pareils faits empêchent de nombreux garçons qui en sont victimes de bénéficier d'un accompagnement adapté et de mesures de prévention ciblées. Cette invisibilité a des conséquences durables sur leur santé mentale, leur parcours scolaire et leur vie sociale.

Monsieur le Ministre, quels dispositifs spécifiques de sensibilisation et de prévention concernant les violences sexuelles envers les garçons et les jeunes hommes sont-ils mis en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quelle attention particulière est-elle accordée, dans les programmes scolaires et de jeunesse, à la protection des garçons contre les violences sexuelles, au-delà des nombreux dispositifs généralistes existants, qui sont plutôt complets?

Les services d'écoute et d'accompagnement psychologique, comme SOS Viol ou le tchat «Maintenant j'en parle», tiennent-ils compte des difficultés particulières des garçons à verbaliser ces violences et à demander de l'aide?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille-t-elle avec les acteurs associatifs, sportifs, scolaires ou religieux, pour briser ce tabou et identifier, plus tôt, les situations de violence sexuelle envers les mineurs de sexe masculin?

Enfin, quelles actions ont-elles déjà été évaluées et jugées efficaces pour prévenir ces violences et accompagner les victimes? Quels enseignements votre administration en tire-t-elle pour renforcer ses politiques publiques?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – En lisant le rapport de 2022 de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) relatif aux mineurs victimes de violences basées sur le genre, qui est basé sur les motifs de prise en charge des services d'aide à la jeunesse (SAJ),

nous constatons que le motif de prise en charge lié à la maltraitance sexuelle concerne majoritairement des filles, qu'il s'agisse de l'abus sexuel intrafamilial ou extrafamilial. Seul le motif d'abus sexuel par un jeune de la fratrie aboutit à des prises en charge aussi nombreuses pour les garçons que pour les filles. Si la prise en charge des garçons est minoritaire, elle n'indique en rien le niveau de prévalence réel de ces violences.

Les violences sexuelles sur les mineurs sont un phénomène largement reconnu. Par conséquent, des mesures de prévention et d'accompagnement doivent être prises pour l'ensemble des victimes mineures. Des initiatives spécifiques intégrant la dimension de genre sont menées dans l'enseignement obligatoire, afin d'encourager la libération de la parole des élèves victimes, filles comme garçons.

Je citerai le projet «Enfants CAPables» mené par l'ASBL Garance, ainsi que l'initiative pilote «Les oreilles» de l'ASBL Brise Le Silence. Ces modules de sensibilisation sont destinés au personnel éducatif. Je citerai également l'étude intitulée «*La maltraitance des enfants dans le sport - statistiques européennes*», menée en novembre 2021 dans le cadre du projet «*Child Abuse in Sport European Statistics*» (CASES). C'est la première étude en Fédération Wallonie-Bruxelles à estimer la prévalence de la violence interpersonnelle dans le sport et en dehors. D'après cette étude, les jeunes hommes signalent davantage de négligences, de violences physiques et de violences sexuelles avec contact, que les jeunes femmes. En revanche, les violences psychologiques, sexuelles, sans contact, apparaissent dans les mêmes proportions pour les deux sexes.

Ces données et celles provenant des équipes SOS enfants et des SAJ soulignent l'importance d'une prévention généraliste visant filles et garçons et abordant tous les types de violences. Au regard des données émanant de différents secteurs, il convient de sensibiliser les intervenants pour éviter des biais de genre dans la détection et la prise en charge et de rappeler que les violences concernent tous les enfants.

Dans cette optique, la prévention sociale durable portée par Yapaka et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) visent à éveiller une conscientisation collective, à favoriser le dialogue entre adultes et jeunes et à renforcer la vigilance dans tous les environnements de nos enfants. Le programme «Une vie de chien?» sensibilise les jeunes dès l'école primaire et les oriente vers les services d'aide. De plus, à travers les interventions EVRAS, les thématiques autour de la sexualité, des relations et des violences sont abordées avec tous les jeunes.

Des ressources en ligne, des formations et des campagnes de sensibilisation renforcent cette action dans la durée. Un accent particulier est mis sur la libération de la parole grâce au tchat «Maintenant j'en parle»: anonyme et confidentiel, il offre un espace d'écoute adapté, notamment aux garçons souvent plus réticents à parler des violences subies.

Enfin, ce travail repose sur de nombreux partenariats avec les écoles, les SAJ, la santé, les centres de planning familial, les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et les équipes SOS enfants, afin de diffuser largement la culture de prévention et de briser les tabous autour de toutes ces violences.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le constat est clair: les garçons victimes de violences sexuelles sont trop souvent invisibles. Il est donc essentiel de lever ce tabou. Le fait d'adapter nos dispositifs, de former les professionnels et de soutenir les associations permettra de mieux protéger tous les enfants, filles comme garçons.

1.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Suppression des subventions du Plan "Grand froid": impact en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les publics précarisés»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre ,chaque année, dès novembre, le Plan «Grand froid» est activé dans nos villes et communes. Il repose sur une mobilisation urgente des associations et services publics afin de protéger les personnes sans abri, particulièrement exposées aux conditions hivernales.

Or, le gouvernement fédéral, dont votre parti fait partie, a décidé de mettre fin au financement de ce plan. Cette mesure, dénoncée unanimement par le secteur associatif actif dans la lutte contre la pauvreté, apparaît comme un désengagement brutal de l'État fédéral à l'égard des personnes les plus fragilisées de notre société. Vous vous êtes exprimé sur le sujet en tant que membre du gouvernement wallon.

Comme l'a rappelé récemment la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), «le sans-abrisme n'est pas une fatalité, mais le résultat d'un enchaînement de politiques insuffisamment financées ou mal conçues: manque de moyens pour l'accompagnement des sorties de prison, pour la santé mentale, pour la lutte contre les violences faites aux femmes, pour la prévention du surendettement, pour l'accueil des migrants, pour la lutte contre l'exclusion du chômage, etc.». Les causes sont bien multifactorielles.

Dans ce contexte, la suppression de la contribution fédérale de 325 000 euros pour le Plan «Grand froid» revient à accentuer la vulnérabilité d'hommes, de femmes et même de travailleurs précarisés qui, aujourd'hui, dorment dans leur voiture ou transitent d'un canapé à l'autre.

Le gouvernement wallon a fait part de sa volonté de compenser ce désengagement fédéral. Mais la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle aussi, est déjà confrontée à des contraintes budgétaires importantes. Pourtant, elle s'est dotée du décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales et d'un Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales. Ce plan s'articule autour de trois grands axes: l'accessibilité des services, la prévention des vulnérabilités tout au

long de la vie et le développement de l'expertise dans la lutte contre les inégalités sociales.

Comment analysez-vous l'impact concret de la suppression de ce financement fédéral sur la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Au vu du nombre de personnes abandonnées, quel est l'impact sur les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Envisagez-vous d'augmenter les moyens pour répondre à ce défi?

Quelles actions envisagez-vous entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions, notamment la Wallonie, pour éviter que des pans entiers du dispositif de protection s'effondrent à cause des décisions brutales du gouvernement fédéral? Dans le cadre du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales, quelles mesures spécifiques envisagez-vous de renforcer pour soutenir les publics qui seront directement touchés par cette décision? Avez-vous réalisé une évaluation des actions spécifiques du Plan quinquennal 2020-2025 à ce sujet?

Travaillez-vous à un nouveau plan quinquennal pour la période 2025-2030? Dans l'affirmative, selon quelle méthode ? Dans la négative, pourquoi ne menez-vous pas ce travail?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, il est vrai que les conséquences concrètes de la suppression du financement fédéral sur la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont, à ce stade, difficiles à mesurer. Mes services n'ont réalisé aucune étude d'impact *ex ante*. Néanmoins, comme l'a indiqué la semaine dernière le ministre-président wallon, Adrien Dolimont, la Région wallonne prendra en charge la compensation du financement précédemment assuré par l'État fédéral. Ces éléments seront discutés dans le cadre du conclave budgétaire.

Le logement ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais notre entité dispose de certains leviers pour lutter contre l'exclusion sociale. Elle instaure des dispositifs visant à prévenir les situations de pauvreté et d'errance en particulier. Ainsi, dans le cadre de son Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales, elle travaille sur le recensement de partenariats locaux afin de les soutenir et de favoriser l'accès au logement pour les jeunes les plus vulnérables, pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse.

Concernant l'articulation des actions entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, les deux administrations se sont régulièrement rencontrées afin de proposer, d'une part, une stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté et de sortie du sans-abrisme et, d'autre part, un plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui soit cohérent avec cette stratégie, même si les processus

d'élaboration sont distincts. Ainsi, la stratégie et le plan formuleront des recommandations s'adressant à d'autres niveaux de pouvoir.

Actuellement, le gouvernement travaille sur un nouveau plan quinquennal pour 2025-2029. Les propositions seront co-construites avec l'ensemble des administrations et des organismes d'intérêt public (OIP) de notre entité, avec les deux centres de ressources, à savoir le RWLP et le Forum-Bruxelles contre les inégalités, ainsi qu'avec les personnes vivant ou ayant vécu la pauvreté. Il est aujourd'hui trop tôt pour communiquer les mesures qui figureront dans ce prochain plan.

Depuis janvier 2025, une évaluation est menée afin d'étudier l'efficacité des mesures de l'actuel Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales. Elle vise à développer l'expertise des membres du personnel du ministère en matière de pauvreté. Elle a également pour but de mettre en réseau les différents acteurs afin de co-construire un référentiel commun d'actions et de le transposer dans les dispositifs s'adressant aux personnes en situation de pauvreté. Cette évaluation, qui s'achèvera à la mi-novembre, comprendra la formulation de recommandations et de pistes d'amélioration pour l'élaboration du prochain plan quinquennal. Cette évaluation ne porte pas spécifiquement sur le logement d'urgence, car ce n'est pas une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai lu dans la presse que vous êtes un ministre «qui énerve par sa vision budgétaire», remarque formulée notamment par votre partenaire de majorité, le MR. Cela m'interpelle!

En effet, un montant de 325 000 euros, ce n'est pas grand-chose dans le budget fédéral. Or, pour le secteur, la suppression de ce montant, qui intervient à la suite de la décision de la N-VA, votre partenaire au gouvernement fédéral, signifie que des lits et des places sont mis en péril.

Je me réjouis de voir que la Région wallonne suppléera à cette perte financière, mais j'espère qu'il n'y aura pas, au fil de la législature, d'autres réductions des dotations du pouvoir fédéral qui devront être compensées par les Régions ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. La solidarité entre les différents niveaux de pouvoir s'exprime aussi par le fait que l'État fédéral ne fasse pas peser certaines charges financières sur les entités fédérées.

Enfin, je suis heureux d'entendre que vous organisez les concertations autour du nouveau Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales. Je ne manquerai pas de vous interroger à ce sujet prochainement.

1.7 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Thérapies de conversion»

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – En plein cœur de Liège, sur la Place du Marché, à la fontaine du Perron – symbole de la liberté liégeoise –, entre l'administration communale et un espace considéré comme sécurisé où se situent des terrasses de café *friendly*, à deux pas de la Maison Arc-en-ciel, une scène pour le moins choquante et hilarante s'est déroulée en plein jour. Il s'agissait d'une thérapie de conversion, mise en scène comme un spectacle. Les organisateurs, vêtus de toges rouges, ont plongé une personne adulte dans l'eau du bassin. Ils l'en ont sortie baptisée en s'exclamant: «Il était en train de devenir transgenre, mais Jésus est arrivé juste à temps».

Ces pratiques, unanimement condamnées par les instances internationales de défense des droits humains, sont non seulement stigmatisantes et humiliantes, mais aussi illégales dans plusieurs pays. Elles instrumentalisent la religion pour discriminer et portent atteinte à la dignité des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+).

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'informations sur les organisateurs et sur la nature exacte de cet événement? Dans les limites de vos compétences, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que des pratiques de ce type ne puissent plus se produire dans l'espace public en Belgique? Ce point a-t-il été abordé lors de vos réunions en conférence interministérielle? Le gouvernement envisage-t-il de renforcer le cadre légal afin d'interdire explicitement toute forme de thérapie de conversion et de telles mises en scène publiques?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, les faits que vous citez ont, à juste titre, suscité une vive émotion. À première vue, les images diffusées sur les réseaux sociaux et dans la presse pouvaient laisser croire à une mise en scène de thérapie de conversion. Or, de telles pratiques, unanimement condamnées et interdites par la loi, constituent une atteinte grave à la dignité des personnes LGBTQIA+.

Cependant, PRISME, la fédération wallonne des associations LGBTQIA+, a précisé sur les réseaux sociaux qu'après vérification, il est apparu qu'il ne s'agissait pas d'une thérapie de conversion. L'événement concernait en réalité un baptême public organisé par un groupe évangéliste dans le centre-ville de Liège. Une vidéo TikTok, sur laquelle un tiers avait ajouté une surimpression de texte, est à l'origine de la confusion. La vidéo originale ne contenait pas de tels messages.

Après avoir mené une enquête, PRISME a établi que le groupe avait respecté le prénom et le genre d'identification de la personne concernée. Par ailleurs, l'organisation évangélique *Go Reveal Europe* a confirmé que toute personne est libre de venir telle qu'elle est à l'église, sans discrimination. La personne apparaissant dans la vidéo TikTok, prénommée Chloé, a elle-même confirmé dans la presse qu'il ne s'agissait nullement d'une thérapie de conversion.

Bien entendu, la vigilance reste de mise en démocratie. Il est essentiel de faire preuve de discernement et de s'appuyer sur les faits établis, sans alimenter de polémiques infondées. Un tel épisode rappelle à quel point il est crucial de rester attentif aux dérives réelles, même lorsqu'un malentendu est levé. Il met également en lumière un autre défi fondamental: la nécessité de lutter fermement contre les pratiques de conversion qui, dans d'autres contextes, existent bel et bien et continuent de faire des victimes. À cet égard, le 20 juillet 2023, le Parlement fédéral a voté l'interdiction des pratiques ou des thérapies de conversion, portant ainsi un message clair et fort: il n'y a rien à guérir.

Enfin, s'agissant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la stratégie «LGBTQIA+» 2025-2029 est en cours d'élaboration entre mon cabinet et l'administration. Elle constituera un outil structurant pour renforcer la lutte contre toutes les formes de discrimination et de stigmatisation et elle contribuera à prévenir les dérives de ce type, en ce compris dans l'espace public.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Certes, la personne a bien indiqué qu'elle était volontaire, mais cela ne doit pas nous empêcher d'être vigilants. Il y a plusieurs interprétations. En effet, le même groupe a encore fait de la publicité en Flandre en se félicitant de la guérison de cinquante personnes.

Notre pays fait figure de leader dans la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQIA+, mais il convient de renforcer ces mesures, d'autant plus que le phénomène touche tout le pays et s'accentue.

Monsieur le Ministre, vous êtes attentif à cette problématique, mais il faut quand même bien insister sur ce point.

1.8 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Élaboration d'une politique de données genrées en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Leila Agic (PS). – Sans données genrées, les inégalités restent encore trop souvent invisibles. Ce qui n'est pas mesuré n'existe pas aux yeux des décideurs politiques. Or, pour construire des politiques publiques réellement égalitaires, il est indispensable d'intégrer la dimension du genre dès la conception des études, des enquêtes et des *monitoring*. C'est précisément l'objectif du «*Guide pour le développement d'une politique de données genrées en Région de Bruxelles-Capitale*», récemment publié par *equal.brussels* en collaboration avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

Ce guide propose une méthode claire et accessible pour intégrer la perspective de genre à toutes les étapes: de la collecte des données à leur analyse, en passant par leur valorisation. Il offre également des outils concrets, pour les données tant quantitatives que qualitatives, une approche intersectionnelle et des conseils pour respecter le cadre légal relatif aux données sensibles. C'est une avancée importante: ce guide donne aux administrations, aux chercheurs et chercheuses et

aux décideurs politiques les moyens de mieux comprendre les inégalités, de les rendre visibles et, surtout, de mieux y répondre.

Monsieur le Ministre, il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrive également dans une telle dynamique. Nos politiques éducatives, culturelles, sportives ou encore sociales doivent s'appuyer sur des données fiables, genrées et inclusives afin d'éclairer nos décisions et d'évaluer leur impact réel sur les femmes comme sur les hommes.

Dès lors, avez-vous pris connaissance de ce guide? Envisagez-vous de vous en inspirer pour doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un outil similaire et intégrer une véritable stratégie genrée dans nos politiques publiques? Ce guide pourrait-il servir de référence ou être intégré dans le plan d'action que vous préparez actuellement? Comment comptez-vous sensibiliser et former les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'utilisation de ce type d'outil afin de garantir que les données produites soient genrées et analysées dans une perspective égalitaire?

Enfin, quelles synergies pourraient-elles être envisagées entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et d'autres entités fédérées afin de partager les bonnes pratiques et de tendre vers une véritable cohérence nationale dans le domaine des données genrées?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, depuis l'adoption du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, notre entité a mis en œuvre une politique pour atteindre les objectifs de ce décret. Ce texte impose à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'adopter un plan quinquennal pour l'égalité de genres, d'intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, actes et budgets, par le biais de l'obligation de mener un test «Genre» pour toutes les décisions importantes, de produire des statistiques ventilées par sexe et, enfin, de garantir un suivi par une gouvernance spécifique et des rapports publics. Il s'agit donc d'une démarche structurelle de *gender mainstreaming* qui vise à transformer les politiques publiques pour atteindre l'égalité effective entre femmes et hommes.

Ainsi, une Cellule d'appui en genre (CAG), créée au sein de la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permet aux différentes administrations d'être conseillées dans la poursuite de leurs objectifs en y intégrant une dimension de genre. Chaque année la Direction de la recherche réalise un rapport relatif aux chiffres clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans lequel de nombreux graphiques et chiffres mettent en avant et comprennent la dimension de genre.

Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles collabore aussi avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) en vue de

produire des statistiques genrées dans le cadre des chiffres clés wallons, sur la base d'un projet émanant des synergies statistiques entre les entités. Dans une certaine mesure, les analyses statistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles comprennent une dimension genrée. Ainsi, le site www.statistiques.cfwb.be comporte une porte d'entrée intitulée «*Indicateurs genrés*» donnant accès aux tableaux de bord où la dimension de sexe ou de genre est intégrée.

Dans le cadre de l'exécution du décret du 7 janvier 2016, la CAG dresse annuellement une note faisant état des lieux de cette intégration dans le budget de l'année concernée. Cette note intègre des données statistiques genrées disponibles.

Dans le prolongement de ces dispositifs, la Stratégie «Genre et droits des femmes» 2025-2029, actuellement en préparation, prévoit un axe transversal sur les statistiques genrées. Cela permettra de renforcer davantage l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui prévoient notamment de consolider les outils de collecte et d'analyse des données ventilées selon le sexe et d'encourager leur utilisation par toutes les administrations afin de mesurer plus finement ces inégalités et d'évaluer l'impact réel de nos politiques. Elle offrira un cadre méthodique pour sensibiliser et former les agents publics à l'importance d'une production statistique inclusive et genrée.

Mme Leila Agic (PS). – Si j'ai bien compris, ce point fera l'objet d'une réflexion. Monsieur le Ministre, j'ignore pourquoi vous ne dites pas clairement que vous pourriez vous inspirer de l'outil élaboré par *equal.brussels* et l'UCLouvain. Vous pourriez très bien collaborer avec cette université de notre Fédération. Cela permettrait de ne pas perdre du temps à élaborer à un autre outil.

Pour avoir consulté ce guide, je trouve qu'il rend le concept accessible au plus grand nombre. D'après les personnes qui doivent travailler sur le recensement de données de ce type dans différentes administrations – notamment bruxelloises – le renouvellement de personnel y est très important. Il est compliqué de former encore et toujours de nouvelles personnes. Pourtant, il est essentiel que chacun puisse, quand il occupe cette fonction, avoir recours à cette grille de lecture pour récolter les données.

1.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Harmonisation des législations anti-discrimination: intégrer les "aménagements raisonnables par association"»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), comme dans la Déclaration de politique régionale (DPR), vos majorités soulignent la nécessité de réévaluer et d'harmoniser les différentes législations pour lutter contre les discriminations. Le paysage actuel est fragmenté: chaque entité fédérée a ses propres décrets et ordonnances, parfois plus avancés, parfois plus lacunaires. Cette diversité entraîne une lisibilité limitée

pour les citoyennes et citoyens, en particulier pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Or, le besoin d'harmonisation se fait pressant. En effet, la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail et la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées nous imposent un cadre commun, avec une transposition qui devra être complétée d'ici le mois de juin 2026.

De plus, certaines entités ont déjà fait des pas en avant. Je pense par exemple au Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité, qui reconnaît désormais explicitement la notion d'«aménagements raisonnables par association».

Cette reconnaissance vient d'être renforcée par un arrêt majeur de la Cour de justice de l'Union européenne, l'arrêt C-38/24, Bervidi, 11 septembre 2025. La Cour y affirme qu'«un employeur est tenu (…) d'adopter des aménagements raisonnables (…) à l'égard d'un employé qui, sans être lui-même handicapé, apporte à son enfant atteint d'un handicap l'assistance lui permettant de recevoir l'essentiel des soins que nécessite son état (…)». Cette interprétation élargit la portée de la directive européenne et s'appuie sur la Convention des Nations unies.

La semaine prochaine, nous célébrerons d'ailleurs la Semaine des aidants proches. C'est l'occasion de rappeler que plus d'un million de Belges prodiguent régulièrement des soins ou un soutien à un proche en perte d'autonomie, dont 13 % le font plus de vingt heures par semaine. Sans leur engagement, la solidarité et l'inclusion en Belgique seraient encore plus fragiles. Cependant, ces aidants se trouvent souvent eux-mêmes en situation de vulnérabilité sociale et/ou économique.

Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous le processus d'harmonisation entre entités fédérées en matière de lutte contre les discriminations et en particulier sur la question des aménagements raisonnables par association? Êtes-vous favorable à la tenue d'une conférence interministérielle (CIM)? S'agit-il d'un outil pertinent pour que toutes les entités progressent ensemble?

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle intégrer cette avancée juridique afin de rester une «bonne élève» dans la transposition des directives européennes et dans le respect de la Convention des Nations unies?

Plus largement, quelle est votre vision politique pour renforcer la lisibilité et l'égalité de traitement pour les citoyennes et citoyens, indépendamment de leur lieu de résidence, face à des droits fondamentaux comme ceux liés au handicap ou à la lutte contre les discriminations?

Enfin, à l'occasion de la Semaine des aidants proches, quelles initiatives le gouvernement a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour valoriser et protéger ces

milliers de personnes qui portent, souvent dans l'ombre, une part essentielle de notre solidarité collective?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, pour rappel, les aménagements raisonnables par association renvoient au droit des proches de personnes en situation de handicap de revendiquer des aménagements raisonnables dans le cadre de la législation antidiscrimination, sur la base de leurs liens de parenté et/ou d'attachement à une personne en situation de handicap. Autrement dit, même si les aménagements demandés ne sont pas directement en faveur des personnes en situation de handicap, ils leur bénéficient indirectement.

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, s'est réjoui de l'intégration de la notion d'aménagements raisonnables par association dans le nouveau Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité, à la suite de la publication de son avis sur le sujet au mois de janvier 2024. Il invite les autres entités à l'intégrer également dans leur législation antidiscrimination, ce qui nous incite à réfléchir à l'harmonisation de ces législations.

Un chantier mené actuellement concourt à l'harmonisation entre entités fédérées dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Il s'agit de la transposition en cours des directives européennes 2024/1499 et 2024/1500 adoptées au mois de mai 2024. Celles-ci introduisent des normes contraignantes visant à renforcer le mandat, l'indépendance, les ressources et les pouvoirs des organismes de promotion de l'égalité dans l'ensemble de l'Union européenne. La transposition de ces directives en droit belge concerne principalement les deux organismes compétents: Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

Ces derniers mois, des processus de concertation ont été menés entre les institutions fédérales et les institutions fédérées afin, d'une part, d'identifier les changements nécessaires dans les textes légaux et, d'autre part, de faire en sorte que ces changements soient réalisés de façon harmonieuse. Le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination fait partie des textes qui sont travaillés. Ledit décret a d'ailleurs déjà fait l'objet de modifications en 2024. Parmi celles-ci, la protection contre les discriminations par association a été introduite. L'introduction de la notion d'aménagements raisonnables par association est intéressante, dans la mesure où elle couvrirait un champ que le décret ne couvre pas.

Un marché public sera justement ouvert dans les semaines à venir afin de trouver les prestataires à même de mener une recherche d'une année visant à diagnostiquer et à comprendre la mobilisation ou la non-mobilisation du décret par les opérateurs professionnels susceptibles d'intervenir en réponse aux signalements d'une situation de discrimination.

Cette analyse sera supervisée par la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Direction de la recherche, de la coordination statistique et de l'évaluation des politiques publiques. Son objectif sera d'évaluer la lisibilité du décret par les citoyens et les citoyennes, ainsi que par les opérateurs et les opératrices de terrain.

En ce qui concerne les aidants et aidantes proches, l'analyse pourrait éventuellement mettre en évidence la nécessité d'introduire la notion d'aménagements raisonnables par association. Enfin, le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap est, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un allié de taille pour penser, notamment, la notion d'aménagements raisonnables en matière juridique. En effet, il compte parmi ses membres Unia, qui jouit d'un mandat de mécanisme indépendant de promotion, de protection et de suivi de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Dans son avis au gouvernement visant à partager sa position initiale concernant la mise en chantier d'un futur décret-cadre relatif à la Stratégie «Accessibilité», le Conseil a, entre autres, rappelé que le concept d'aménagements raisonnables constituait une limite légale déterminant, dans de nombreux cas, l'inclusion effective des personnes en situation de handicap.

Enfin, rien ne va dans le sens d'une CIM sur le sujet. Des réflexions sont en cours concernant la Semaine des aidants proches. Je vous les détaillerai, si vous le désirez, Monsieur le Député.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Lorsque je me suis penché sur le sujet, j'ai été frappé par ce chiffre: en Belgique, 900 000 personnes apportent une aide régulière à un membre de leur entourage qui souffre d'un déficit d'autonomie physique ou psychique. On compte 220 000 aidants proches en Wallonie et 70 000 à Bruxelles, parmi lesquelles un tiers de jeunes âgés de moins de 25 ans. Ces chiffres doivent nous inciter à adopter des mesures pour les aider à remplir cette mission d'utilité publique. Votre réponse ne mentionne aucun obstacle nous empêchant d'avancer et de concrétiser ce dossier, Monsieur le Ministre.

Vous avez indiqué votre intention de lancer un marché public. C'est une initiative concrète qui permettra d'approfondir le sujet, voire de proposer des recommandations. Dès lors, je ne manquerai pas de revenir vers vous, d'une part, pour m'assurer de la concrétisation de la notion des aménagements raisonnables par association et, d'autre part, pour connaître le résultat de la recherche et le bilan des actions menées lors de la Semaine des aidants proches.

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Augmentation préoccupante de la consommation de psychotropes chez les enfants et adolescents»

Mme Françoise Schepmans (MR). – En France, un rapport accablant a récemment révélé une explosion des prescriptions de psychotropes chez les jeunes âgés de 6 à 17 ans. Selon les données de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), entre 2014 et 2021, les prescriptions de psychostimulants ont augmenté de 78 %, celles d'antidépresseurs de 62,5 % et celles d'antipsychotiques de 48,5 %. En 2017, l'Organisation des Nations unies (ONU) avait déjà alerté sur les risques d'une médicalisation excessive, soulignant qu'elle pouvait constituer une atteinte au droit à la santé.

En Belgique, nous avons également eu écho d'une augmentation de la consommation d'antidépresseurs et d'autres psychotropes chez les mineurs. Cette tendance interroge la manière dont nos systèmes de soins accompagnent nos jeunes, notamment face aux troubles de l'attention, aux troubles anxieux ou aux dépressions. Des professionnels de terrain s'inquiètent d'un recours trop rapide aux traitements médicamenteux, parfois en dehors de leur autorisation de mise sur le marché, et sans toujours garantir une approche pluridisciplinaire ou psychothérapeutique adaptée.

Madame la Ministre, la prescription de psychotropes relève exclusivement du volet curatif et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) n'aurait donc pas de compétence pour prescrire de traitements dans ce cadre. Des constats ont-ils été dressés en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'évolution des prescriptions de psychotropes chez les enfants et les adolescents? De quelle manière l'ONE, d'une part, et les centres PMS et services de promotion de la santé à l'école (PSE), d'autre part, informent-ils les parents face à des troubles du comportement? Comment les aident-ils à distinguer ce qui relève de comportements normaux de l'enfant et ce qui doit alerter?

Quelles actions de sensibilisation ont-elles été menées pour encourager le recours à des alternatives éducatives, sociales ou psychothérapeutiques plutôt qu'à une médicalisation rapide? Enfin, quelles mesures ont-elles été prises afin de garantir que les familles disposent toujours d'une information claire et d'un consentement éclairé lorsque des traitements médicamenteux sont envisagés pour leurs enfants?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – En effet, la prescription de psychotropes relève exclusivement du volet curatif et l'ONE n'est donc pas compétent pour prescrire ou suivre des traitements médicamenteux. L'ONE ne dispose pas de données sur la consommation de ces traitements chez les élèves et étudiants; son rôle se limite à la prévention, à l'orientation et au suivi des élèves dans le cadre des bilans de santé réalisés par les professionnels

des services PSE. Ces derniers peuvent identifier des signes de mal-être et orienter les adolescents ou enfants vers les professionnels spécialisés et adaptés.

La santé mentale des enfants et adolescents est une préoccupation majeure. Dans ce domaine, les constats effectués par divers professionnels de la santé et de l'éducation indiquent une dégradation significative ces dernières années, accentuée par la pandémie de la Covid-19, ainsi que par certaines insuffisances dans les systèmes de soins et d'éducation. Entre 2014 et 2021, les prescriptions de psychotropes ont ainsi fortement augmenté: +155 % pour les hypnotiques, +62 % pour les antidépresseurs et +78 % pour les psychostimulants. L'augmentation des psychostimulants peut également refléter un meilleur diagnostic du déficit de l'attention avec hyperactivité et un rattrapage des retards de traitement de ce trouble.

Dans le cadre scolaire, ce sont principalement les centres PMS qui travaillent directement avec les équipes éducatives et familles pour identifier ces problématiques et proposer un accompagnement adapté. Leur rôle inclut la sensibilisation des parents. De leur côté, l'ONE et les services PSE participent à cette mission en informant les familles, en favorisant l'accès à des ressources éducatives et sociales et en orientant vers des professionnels spécialisés lorsque cela est nécessaire.

Sur la médicalisation, la promotion d'alternatives éducatives, sociales ou psychothérapeutiques relève principalement de la responsabilité de l'enseignement et des services de soins curatifs. Toute intervention thérapeutique, notamment médicamenteuse, est réalisée par des professionnels spécialisés qui respectent strictement les droits du patient et veillent au consentement éclairé des familles.

L'approche curative représente aujourd'hui la réponse la plus rapide et la plus efficace pour les situations cliniques identifiées, mais elle souligne également la nécessité de développer des stratégies de prévention et de promotion de la santé mentale dès le plus jeune âge. Ainsi, l'orientation, l'information et le soutien des familles par les services PSE constituent un levier essentiel pour garantir un suivi adapté des enfants et adolescents, et ce, tout en assurant que les traitements médicamenteux ne sont envisagés qu'en complément d'un accompagnement global, éclairé et sécurisé.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, ce débat met en évidence toute la complexité du sujet. Les signaux observés en France, confirmés pour la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont préoccupants et l'inquiétude est grandissante. Les psychotropes ne doivent jamais constituer une solution de facilité face aux difficultés vécues par les enfants et les adolescents. La prévention et le soutien aux familles restent tout à fait essentiels et constituent un défi de santé publique, mais aussi un impératif pour la confiance envers nos institutions.

2.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Sensibilisation des jeunes face aux discours masculinistes»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le Forum des Jeunes a annoncé, pour octobre 2025, une large consultation consacrée au masculinisme, à ses différents courants et à l'impact que ces discours peuvent avoir sur la jeunesse. L'initiative portera plus largement sur les rapports genrés dans nos vies politiques et sociales. Cette enquête proposera également des animations destinées aux structures de jeunesse et aux écoles. Les discours masculinistes ne sont pas anodins: ils circulent massivement sur les réseaux sociaux où ils ciblent particulièrement les jeunes. Leurs codes, souvent viraux et présentés sous des formes attractives, séduisent une partie de la jeunesse et contribuent à diffuser des représentations stéréotypées, voire hostiles à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est donc essentiel de soutenir les initiatives qui visent à outiller les jeunes, à développer leur esprit critique et à promouvoir une société plus égalitaire.

Madame la Ministre, quels contacts ont-ils déjà eu lieu entre vos services et le Forum des Jeunes sur cette consultation? Des structures de jeunesse ou des maisons de jeunes soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles déjà intégré cette thématique dans leurs projets récents? Un appui méthodologique ou logistique a-t-il été apporté aux acteurs de terrain pour informer les jeunes au sujet de ces animations? Comment l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) a-t-elle contribué, ces dernières années, à sensibiliser les jeunes aux discours masculinistes et aux stéréotypes de genre?

La Stratégie «Genre et droits des femmes 2025-2029» a-t-elle déjà donné lieu à des initiatives concrètes touchant la jeunesse dans ce domaine? Des collaborations ont-elles été établies avec les organisations de jeunesse (OJ) et les mouvements étudiants pour favoriser une diffusion critique de l'information? Enfin, quel bilan tirez-vous des actions transversales, des structures jeunesse, de prévention, menées depuis le début de la législature, contre les discours polarisants?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, la montée du masculinisme, largement diffusée sur les réseaux sociaux, est effectivement préoccupante. Le Forum des Jeunes a été sollicité par notre commission pour rendre un avis sur cette thématique, en incluant des consultations et des animations. Deux séances d'information sont organisées les 24 septembre et 8 octobre pour présenter le projet et créer des liens avec les structures existantes, comme la fédération Infor Jeunes, l'ASBL Action Média Jeunes ou encore la Fédération Les Scouts, qui développent également des projets sur ces thématiques. Les résultats du projet seront consultables en mars 2026.

La mixité et les questions de genre font l'objet de discussions, de projets et d'aménagements concrets des maisons de jeunes et des centres de jeunes (CJ). Les OJ outillent les jeunes dans leur construction identitaire et restent attentives aux

dérives d'extrême droite, dont le masculinisme. De manière transversale, la mission de formation de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS), obligatoire pour toutes les structures de jeunesse, vise à lutter contre l'absorption de discours polarisants et à développer la responsabilité, l'esprit critique et la solidarité.

L'EVRAS contribue également à sensibiliser les jeunes aux stéréotypes et à l'identité de genre, en suscitant le débat et en offrant un espace d'expression encadré. L'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, et l'appel à projets «EVRAS en jeunesse 2025» permettent aussi aux opérateurs de terrain de travailler sur les violences sexuelles et basées sur le genre, le cyberharcèlement et la diffusion non consenties d'images, ainsi que sur d'autres formes de violences subies par des jeunes.

Ces projets incluent des animations, des formations et des outils destinés aux jeunes et aux opérateurs jeunesse. Des partenariats entre les opérateurs jeunesse et les structures soutenues par la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou le secteur de l'aide à la jeunesse permettent la mise en œuvre de projets concrets, par le biais de l'EVRAS, des conventions ou des appels à projets. Depuis le début de la législature, ces actions ont contribué à sensibiliser les jeunes aux stéréotypes de genre et aux discours polarisants en favorisant l'esprit critique et la réflexion sur les rapports de genre.

Enfin, la Stratégie «Genre et droits des femmes 2025-2029» relève des attributions du ministre Coppieters, qui exerce cette compétence tant en Wallonie qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les législations étant différentes, une méthode commune a été créée afin d'assurer une cohérence, une transversalité et une efficacité entre les deux entités. Cette méthode permettra une coordination renforcée, tout en respectant les cadres juridiques et administratifs propres. Je vous invite donc à vous adresser directement au ministre Coppieters qui pourra vous fournir plus d'informations sur les initiatives concrètes.

Mme Françoise Schepmans (MR). – La consultation du Forum des Jeunes intervient à un moment où le masculinisme se répand dans la culture populaire. La série «*Adolescence*» décrit très bien cette problématique. En prenant conscience de l'influence de ces références culturelles sur les jeunes, nous pourrons renforcer leur esprit critique et leur confiance dans une société plus égalitaire.

2.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Accessibilité et organisation des activités extrascolaires pour les familles»

Mme Françoise Schepmans (MR). – En septembre dernier, la Ligue des familles a publié une enquête menée auprès de plus de 800 familles wallonnes et bruxelloises

sur la place des activités extrascolaires dans la vie des enfants et de leurs parents. Les résultats confirment le rôle essentiel de ces activités dans l'épanouissement et la socialisation des enfants, mais ils mettent aussi en évidence une série de difficultés pratiques et financières. En effet, les familles dépensent en moyenne près de 1 300 euros par an pour ces activités, soit l'équivalent d'un loyer moyen à Bruxelles, et près d'une famille sur dix dépense 3 000 euros ou plus. Deux tiers des parents déclarent éprouver des difficultés à assumer ces coûts. À cela s'ajoute la logistique: huit trajets hebdomadaires en moyenne et, pour une famille sur dix, plus de quinze trajets hebdomadaires en moyenne.

Enfin, l'offre est jugée insuffisante, car les places sont rares et rapidement prises, ce qui pénalise particulièrement les enfants de familles précarisées ou en situation de handicap. Ces constats rejoignent certains engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC), dans laquelle le gouvernement annonce vouloir «encourager et faciliter l'investissement des jeunes dans l'associatif, dans les mouvements et organisations de jeunesse ainsi que dans les activités extrascolaires » et aussi renforcer l'articulation entre école, familles et structures associatives.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, il m'importe d'entendre votre analyse sur les résultats de l'enquête menée par la Ligue des familles et de savoir comment ils concordent avec les actions déjà menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous pris connaissance de cette enquête et quel regard portez-vous sur ses principaux constats? Quels bilans tirez-vous des mesures existantes pour favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités extrascolaires, notamment sous l'angle de l'égalité des chances et de la réduction des inégalités sociales?

Comment les collaborations avec les écoles, les communes et les organisations de jeunesse (OJ) ont-elles déjà été renforcées afin d'améliorer la logistique, par exemple concernant l'organisation de trajets collectifs ou les activités intégrées après l'école?

Quelles informations avez-vous reçues du terrain, par le biais de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) notamment, quant aux difficultés rencontrées par les familles pour accéder aux activités extrascolaires?

Enfin, dans quelle mesure les constats de l'enquête pourront-ils nourrir l'évaluation et l'ajustement des politiques liées à la jeunesse?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de l'enquête de la Ligue des familles et il est primordial de clarifier quelques points quant aux constats énoncés. En effet, même si la différence peut paraître subtile, il faut distinguer, d'une part, les activités en dehors de l'école, qui sont de la compétence de l'Office de la naissance et

de l'enfance (ONE) et, d'autre part, tous les stages et activités sportifs, artistiques ou culturels qui sont proposés aux enfants durant leur temps libre, soit en soirée, durant le week-end ou pendant les vacances.

Concernant l'accueil extrascolaire, qui dépend de l'ONE, les pouvoirs organisateurs doivent être agréés, ce qui leur permet de bénéficier de subventions et d'avoir accès à des formations gratuites pour les encadrants. Le corollaire est qu'ils ont des obligations – c'est là que la distinction prend sens pour les parents –, en particulier sur la participation financière des parents (PFP) qui, si la structure est agréée par l'ONE, est d'ailleurs plafonnée à des montants qui garantissent l'accessibilité la plus large possible. Pour tous les autres stages organisés sans agrément de l'ONE, les prix sont fixés librement par l'organisateur. En effet, ils ne relèvent plus de l'ONE, mais d'autres législations relatives au sport, à la culture, à l'enseignement ou à l'aide à la jeunesse. Ils peuvent également relever d'opérateurs en dehors de tout cadre réglementaire. Il n'y a aucun contrôle et aucun accompagnement de l'ONE pour ces derniers.

Concernant l'étude de la Ligue des familles, les stages agréés, qui dépendent donc de l'ONE, ne représentent qu'une petite part de l'offre proposée aux parents pour leurs enfants. La plupart des communes ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (décret «ATL»), qui, pour rappel, est incitatif. Dans ce cadre, les communes doivent collaborer avec l'ONE et perçoivent une subvention qui permet l'engagement de coordinateurs ATL. Ces coordinateurs ATL ont pour mission de coordonner les différents opérateurs agréés ou non et de les accompagner dans leur quotidien. Les communes qui adhèrent à ce dispositif doivent également organiser les commissions communales de l'accueil.

Je suis attentive aux retours de l'OEJAJ, formulé dans le rapport dressé sur l'ATL. Mes collaborateurs sont également présents, aujourd'hui même, à la présentation de ce rapport et ne manqueront pas de me détailler les échanges à ce propos.

Dans le cadre de la réforme du secteur ATL, un comité d'orientation a été implémenté en avril 2025 afin d'émettre des propositions. La PFP et l'accessibilité sont des aspects essentiels qui guident les réflexions de ce comité. Par ailleurs, le décret «ATL» prévoit que les centres de jeunes (CJ) et OJ garantissent l'accessibilité à tous les jeunes sans discrimination. Le secteur reconnaît l'importance de la mobilité et de l'inclusion, tout en travaillant à améliorer l'accessibilité sur les plans social, territorial, logistique et financier, et ce, en étroite collaboration avec les acteurs du secteur.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, il est important de saluer les efforts consentis qui soutiennent les activités et leur accessibilité. Il est

impératif de continuer à chercher des solutions ensemble pour que chaque enfant, indépendamment des ressources de sa famille, puisse en profiter.

2.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Discriminations dans le scoutisme»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – En mai dernier, une enquête menée par la Fédération Les Scouts, en collaboration avec Amnesty International Belgique francophone, BePax et Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a révélé l'ampleur des discriminations vécues dans les camps scouts. Les témoignages recueillis mettent en lumière des comportements de racisme, sexisme, grossophobie, discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ ainsi qu'à l'égard de jeunes en situation de handicap. Je félicite la Fédération Les Scouts qui a eu une démarche proactive et autocritique pour mettre en lumière la réalité vécue par certains jeunes dans leur organisation de jeunesse (OJ).

Parmi les constats préoccupants figurent des comportements qui ne proviennent pas uniquement des jeunes entre eux, mais parfois d'adultes encadrants. Le fait d'être victime de discriminations de la part de figures censées représenter des modèles éducatifs peut générer des conséquences graves et durables sur la construction personnelle des jeunes, voire conduire à une reproduction de ces comportements. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit aider ces organisations à envoyer, collectivement, un signal clair: la discrimination n'a pas sa place dans les mouvements de jeunesse.

Madame la Ministre, en juin dernier, vous avez rappelé les initiatives prises pour sensibiliser et former les encadrants, notamment par le biais de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Ces actions sont indispensables, mais elles ne suffisent pas. Malgré cette politique axée sur la prévention, on ne peut occulter la nécessité des sanctions: l'impunité fragilise la crédibilité du message éducatif et mine la confiance des jeunes et des familles.

Quelles suites ont-elles été données à l'enquête de la Fédération Les Scouts? Les comportements dénoncés ont-ils conduit à des sanctions concrètes? Avez-vous eu connaissance de nouveaux cas de discriminations durant les camps d'été? Quels recours sont-ils accessibles aux victimes d'actes discriminatoires dans les mouvements de jeunesse? Existe-t-il des voies de signalement internes adaptées à l'âge des victimes, afin d'éviter de renvoyer ces dernières, seules, vers une démarche judiciaire?

Enfin, quelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle prendre pour garantir que ces comportements ne restent pas impunis et que les mouvements de jeunesse demeurent des espaces sûrs, inclusifs et respectueux pour tous les jeunes? Les mouvements de jeunesse, censés incarner des valeurs d'égalité, de respect et d'inclusion, ne peuvent tolérer de tels agissements.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – L'enquête menée par la Fédération Les Scouts est une initiative importante et courageuse. Elle met en lumière des réalités parfois invisibles et nourrit une réflexion collective sur les conditions d'accueil et d'encadrement des jeunes.

Le fait que les acteurs eux-mêmes se saisissent de la question montre qu'ils font preuve d'une grande responsabilité et d'une volonté réelle de faire évoluer les pratiques. Cette dynamique est précieuse, car elle ouvre la voie à des démarches structurées, y compris en matière de régulation. La sanction ne doit pas être pensée comme une réponse punitive, mais comme un outil pédagogique porteur de sens et de transformation.

Cette enquête avait pour objectif de comprendre les types de discrimination pouvant survenir, en vue d'ajuster ou de développer de nouveaux outils pédagogiques qui, selon la Fédération Les Scouts, verront le jour cet automne. Ils s'ajouteront aux outils déjà existants et aux moyens de signalement prévus au sein des mouvements au niveau local, régional ou national, par l'intermédiaire des encadrants d'unité, des lignes d'urgence ou des formulaires de signalement.

Une rencontre est prévue à mon cabinet en octobre avec les représentants des mouvements de jeunesse, notamment pour faire le point sur les camps d'été et sur les dossiers en cours. Ce temps d'échange permettra de dresser le bilan, d'entendre les retours de terrain et d'identifier les pistes d'action les plus pertinentes. Une fois ces échanges menés, je reviendrai vers vous, Monsieur le Député, avec une vision plus claire des suites à envisager.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, l'initiative de la Fédération Les Scouts est à saluer. On pourrait d'ailleurs l'étendre en la proposant à d'autres OJ.

J'entends que des outils et un formulaire ont été conçus et qu'une rencontre s'est déroulée. Pour ce qui est des sanctions, je n'ai pas entendu votre position, sauf erreur de ma part. Pour les cas les plus graves, des sanctions sont indispensables et, dans les cas plus discutables, un dialogue est à tout le moins nécessaire. Il serait également bon de prévoir des mécanismes de réparation, voire un rappel de la loi et des actions en justice dans certains cas. En résumé, une palette de sanctions peut être utilisée. Je reste sur ma faim sur ce point. Je vous réinterrogerai après avoir moi-même consulté le secteur afin de mieux comprendre la problématique.

2.5 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Subventions accordées à des organisations de jeunesse qui participent à des actions violentes»

Mme Diana Nikolic (MR). – Le 18 septembre dernier, à Liège, étaient commémorés les 30 ans de la mort de Jean Gol, homme d'État libéral et ancien président

de parti. Le soir même a eu lieu un événement visant à lui rendre hommage et à célébrer les 20 ans du centre d'étude qui porte son nom.

Cet événement a provoqué des appels à une manifestation qui avait pour objectif de s'opposer à la venue de l'actuel président du MR, au MR en général et au gouvernement fédéral. J'étais présente et je dois dire que les revendications politiques de cette manifestation ne me sont pas apparues très clairement. J'ai cependant vu des drapeaux palestiniens, quelques calicots demandant à «GLB» de «dégager» et des manifestants vociférant des insultes dont je vous ferai grâce, Madame la Ministre. Des manifestants les plus virulents, mais pas les plus courageux, cachaient leur visage derrière des masques ou des cagoules.

Je respecte bien sûr le droit de manifester et la liberté d'expression, mais tout le monde doit jouir de ces droits. Dans une démocratie, tout un chacun devrait plaider pour que ces droits s'inscrivent dans les limites du respect et du débat d'idées. Malheureusement, des heurts de ce type semblent accompagner chaque rassemblement du MR. Je rappelle qu'il s'agissait ici d'un hommage. Ce n'est pas normal en démocratie, mais nous faisons le gros dos. Jusqu'à présent, ces manifestations étaient restées relativement pacifiques. Rien dans les appels à manifester du 18 septembre ne laissait présager d'éventuelles violences. C'est pourtant ce qu'il s'est passé.

Il y a eu des insultes, des huées et des jets d'œufs, de tomates et de pommes plus ou moins mûres. Cela peut faire sourire, mais, si vous avez déjà reçu sur les bras, dans le dos, voire sur la tête des œufs ou des pommes lancés à cinq ou dix mètres de distance, vous savez que cela peut être très douloureux. Des pétards ont aussi été lancés sur des personnes qui se rendaient à cet hommage.

En outre, des coups ont été portés à des policiers et à des personnes qui tentaient de se frayer un chemin dans la foule pour se rendre à l'événement. Il s'agissait d'élus du MR, mais aussi et surtout de simples citoyens – beaucoup de Liégeois, mais pas uniquement –, de proches et d'amis de Jean Gol venus lui rendre hommage, de jeunes, de personnes âgées, d'hommes et de femmes. Cette déferlante de haine n'a épargné personne.

Le constat est implacable et, je pense, partagé par tous, sans vouloir pour autant pointer des responsabilités. La police effectue son travail. Elle analyse actuellement les images vidéo. Il y aura des suites judiciaires contre les fauteurs de troubles, puisque plusieurs plaintes ont été déposées. Douze policiers ont également été blessés. L'un d'entre eux souffre d'une commotion cérébrale.

Les appels à manifester provenaient de plusieurs sources. Parmi celles-ci figuraient des associations et des organisations de jeunesse (OJ) telles que écolo j, les Jeunes FGTB, les Jeunes CSC, le Comac, le Cercle des étudiants musulmans (CEM) ou encore les Étudiants socialistes liégeois (ESL). Sauf erreur de ma part, peut-être pas toutes, mais plusieurs d'entre elles sont reconnues et

subventionnées par notre Fédération en tant qu'OJ ou par le biais du secteur de l'éducation permanente.

Dans notre commission et dans notre Parlement, ce n'est pas la première fois que nous évoquons écolo j. Cette OJ a déjà réalisé et distribué une brochure qui contenait un «jeu» – je mets volontairement des guillemets – dans lequel il fallait assommer des policiers et des patrons avec une pancarte pour obtenir une augmentation salariale. À l'époque, nous avons été nombreux au MR à dire qu'un tel jeu n'invite ni au débat ni à la discussion, ce qui figure pourtant dans les missions des OJ et dans celles des organismes qui prétendent relever de l'éducation permanente. Au contraire, cette initiative banalise des comportements violents en général et exercés, en particulier, contre la police. On relève dans ses rangs douze blessés, dont un, je le rappelle, souffrant d'une commotion cérébrale. Je ne peux pas m'empêcher d'y voir un lien.

Quand l'argent public destiné à l'éducation et à l'émancipation de nos jeunes – ce rassemblement et ces débordements ont eu lieu devant une université – est associé à des débordements violents, à des appels à l'intimidation, à de la violence, un grave problème se pose. Nous devons tous, en tant que démocrates, être clairs: la manifestation, la liberté d'expression, la critique démocratique sont légitimes et même nécessaires dans une démocratie, mais elles doivent toujours demeurer dans le cadre du respect et du débat d'idées.

Cela pose d'autant plus question que, sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu de condamnation de ce qui s'est passé; tout au mieux, un silence assourdissant, voire, dans le chef de certains élus, une minimisation ou un retournement accusatoire contre ceux qui ont participé à cet hommage. Ces derniers se seraient rendus coupables de provocation par le fait même de vouloir rendre hommage à un homme d'État libéral.

Pour le groupe MR – cela devrait être le cas pour tout démocrate –, il est clair que l'argent public ne peut en aucun cas servir à financer directement ou indirectement des structures qui participent à des actions violentes ou qui les cautionnent.

Madame la Ministre, quels sont les montants octroyés en 2025 par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux OJ qui ont appelé au rassemblement du 18 septembre dernier à Liège? Quels sont aujourd'hui les mécanismes de contrôle et d'évaluation du suivi permettant de garantir que les subventions soient utilisées dans le respect des valeurs démocratiques et à des fins conformes aux missions assignées par le ou les décrets? Quels garde-fous existent-ils pour prévenir qu'une organisation reconnue et subventionnée soutienne des rassemblements violents ou haineux? Dans un tel cas, des sanctions – suspension de la subvention, retrait de la reconnaissance, etc. – sont-elles prévues? Envisagez-vous d'instaurer un contrôle renforcé pour vous assurer qu'aucun euro d'argent public ne serve à financer des débordements violents? Avez-vous demandé un rapport circonstancié

à votre administration sur l'implication éventuelle de ces organisations dans les débordements survenus à Liège? Quelles suites concrètes comptez-vous donner à ces faits?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je rappelle avant tout que le droit de manifester demeure l'un des fondements essentiels de notre société démocratique. Il garantit à chacun la possibilité d'exprimer ses convictions et de faire entendre sa voix. Ce droit précieux s'exerce cependant dans un cadre clair. Rien ne saurait justifier que la violence devienne un moyen d'action politique.

À cet égard, j'ai été absolument scandalisée par les faits et les actes de violences verbales ou physiques à l'égard des personnes ayant rendu hommage à Jean Gol le 18 septembre dernier.

À ma connaissance, aucune des OJ agréées que vous avez mentionnées n'a pris l'initiative d'appeler à manifester le 18 septembre. Aucun mot d'ordre, aucun slogan, aucune banderole ne permet d'associer officiellement ces structures à la mobilisation observée ce jour-là. Les personnes présentes devant l'amphithéâtre auraient donc agi à titre strictement individuel dans l'exercice de leur liberté.

En revanche, les violences commises ne relèvent pas de cette même liberté. Elles constituent des actes isolés, graves, qui engagent la responsabilité personnelle de leurs auteurs. Je les condamne aussi fermement que vous. Il n'est question ni de minimiser ces faits ni de les diluer dans le cadre général du droit à manifester. Je fais toute confiance aux forces de l'ordre et à la justice pour rétablir les faits, identifier les responsables et prendre les décisions nécessaires afin que de tels débordements ne restent pas sans réponses.

Si, au terme de l'instruction pénale et d'un jugement, une organisation subventionnée était tenue responsable d'un acte délictuel, j'inviterais l'inspection et les services de la jeunesse à mettre en œuvre la procédure de suspension du droit à la subvention annuelle ordinaire, conformément aux dispositions prévues. Je pourrais également déposer une déclaration au parquet pour acquérir la qualité de personne lésée.

Permettez-moi de rappeler plusieurs éléments factuels et essentiels concernant les OJ reconnues et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus spécifiquement les mouvements thématiques. Ceux-ci ont pour mission de sensibiliser et d'interpeller la société à travers des activités et réflexions centrées sur des thématiques identifiables. Le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (décret «Organisations de jeunesse») encadre strictement leur fonctionnement. L'agrément est limité dans le temps et renouvelé après évaluation, chaque organisation devant présenter un plan quadriennal et un rapport annuel et se soumettre à des

contrôles administratifs et financiers. L'ensemble des agréments a d'ailleurs été renouvelé en 2024. Ces mécanismes sont complétés par des garde-fous normatifs: les OJ doivent former des citoyens responsables, critiques, actifs et solidaires (CRACS), inscrire leurs actions dans une perspective de démocratie, d'égalité et de justice, et garantir un fonctionnement interne démocratique et transparent.

Concernant le renforcement des contrôles ou l'introduction de mesures supplémentaires, j'ai pris contact avec l'administration pour qu'elle s'assure qu'aucune de ces organisations n'ait pu s'inscrire en défaut des prescrits décrétaux. Les subventions décrétales accordées aux organismes cités et agréés avoisinent 250 000 euros pour écolo j, 500 000 euros pour les Jeunes FGTB, 520 000 euros pour les Jeunes CSC et 125 000 euros pour le Comac. Les deux autres organisations citées dans votre question ne font pas l'objet de subventionnement à travers la politique de la jeunesse.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je rejoins la plupart de vos propos, notamment le début de votre intervention. En revanche, j'estime que votre réponse souffre d'un biais fondamental. Je fais référence à l'affiche appelant à manifester, largement placardée dans les couloirs des nombreuses implantations de l'Université de Liège (ULiège). L'affiche mentionne les éléments suivants: «Carton rouge, rassemblement contre la venue de Bouchez et le Centre Jean Gol à l'ULiège, 18/09 à 18h place du Vingt-Août». En dessous, on retrouve les logos d'écolo j, des Jeunes FGTB, des ESL, du CEM, des Jeunes CSC et du Comac. L'appel à manifester est établi et sans équivoque. Cela modifiera peut-être votre analyse et votre réponse.

Pour le reste, nous sommes d'accord. Les missions sont claires: contribuer à l'éducation et à la citoyenneté responsable, active, critique et solide; favoriser l'autonomie, la créativité, l'esprit critique des jeunes; encourager leur engagement démocratique; développer la responsabilisation et la participation à la vie sociale et politique. Bref, former des CRACS, sans pour autant les pousser vers la haine ou la violence. Pourtant, c'est la haine et la violence qui se sont manifestées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc la responsabilité légale de faire respecter les missions du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, une responsabilité financière – l'argent public ne peut jamais servir à cautionner ou à mener à l'organisation d'actions violentes – et, enfin, une responsabilité morale. Elle doit veiller à ne pas alimenter la violence, la haine ou la polarisation. Par conséquent, Madame la Ministre, je vous demande d'agir et reviendrai vers vous à ce sujet. Je vous fournirai un dossier avec des photos, car, visiblement, vous ne disposiez pas de toutes les informations nécessaires. Cependant, j'entends votre détermination.

2.6 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Nouveau certificat en intersectorialité de la Haute École Lucia de Brouckère (HELdB)»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – La Haute École Lucia de Brouckère (HELdB) a ouvert un certificat en pratique intersectorielle. Cette formation est spécialement adaptée et destinée aux acteurs qui accompagnent des jeunes à besoins multidimensionnels. Elle permettra de répondre à la complexité croissante des situations sociales. Ce certificat présente plusieurs atouts majeurs, essentiels pour le renforcement du secteur de l'aide à la jeunesse.

Ce certificat permet de dépasser les frontières entre les secteurs de la jeunesse, de la santé mentale et du handicap. Il favorise une approche coordonnée. Ce décloisonnement permettra des réponses plus cohérentes et plus adaptées aux réalités, souvent multiples et complexes, des jeunes. Grâce à des séminaires, des études de cas et des immersions professionnelles, cette formation encourage les intervenants à prendre du recul, à remettre en question leurs pratiques, à apprendre à partir du terrain. Cela peut renforcer l'esprit critique, la capacité d'adaptation et la qualité des interventions. Enfin, la formation prévoit des cadres pour que les professionnels de différents secteurs collaborent, échangent leurs pratiques et se comprennent mutuellement. Cela réduit les risques de doublons, de silos ou d'incompréhensions institutionnelles. En mobilisant des savoirs propres à chaque secteur, avec des outils pratiques, la formation aide à co-construire des réponses éducatives mieux alignées sur les besoins réels des jeunes et peut également prévenir les ruptures de parcours.

En conclusion, c'est en formant plus de professionnels dans ces approches intersectorielles qu'une base de compétences plus solide sur le terrain sera créée et, à terme, que l'efficacité et la durabilité des interventions de l'aide à la jeunesse seront améliorées. Ce type de formation peut également servir de catalyseur pour expérimenter de nouvelles pratiques et analyser ce qui fonctionne ou pas.

Madame la Ministre, pour assurer le succès de cette initiative et maximiser ses retombées positives, certaines questions me paraissent importantes. Avez-vous entendu parler de cette formation? D'autres types de certificats, formations ou cursus de ce genre existent-ils dans d'autres établissements ou à l'administration? Si oui, quels retours pouvez-vous nous en faire? Les formations de ce type pourraient-elles avoir une plus-value pour le personnel de l'administration de l'aide à la jeunesse, notamment pour des postes à responsabilités?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, le nombre croissant de jeunes aux besoins multiples n'est plus à démontrer. Un seul secteur de compétence ne peut plus y répondre seul de manière adéquate. Cette évolution nous oblige à remettre en question notre méthode et nos approches de ces jeunes. Cela nous invite à un véritable changement de culture. La prise en charge optimale, passant par un dispositif plurifactoriel, nécessite de nouveaux apprentissages et une approche différente qu'il convient

d'insuffler sur le terrain. Si cela paraît évident, le travail en réseau ne s'improvise pas et, dans les faits, il peut être laborieux.

Je suis heureuse de la naissance de ce certificat en pratiques intersectorielles créé par la HELdB. Il a été mûri pendant plus d'un an avec des professionnels des différents secteurs: ceux du handicap, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse. Les deux référentes en intersectorialité de mon administration ont participé aux réflexions sur la création et l'ouverture de ce certificat. Elles ont aussi animé chacune une des journées de formation. Le certificat est en cours d'évaluation et d'ajustement en vue de son amélioration. Les référentes en intersectorialité continuent de faire partie du groupe qui s'occupe de ce certificat.

Je crois évidemment à la plus-value de ce certificat pour l'ensemble des professionnels aux missions et postes différents, même s'il est principalement destiné aux professionnels de terrain ou aux étudiants en proposant, notamment, des immersions dans les autres secteurs. L'objectif est de venir confronter ses croyances en découvrant les réalités des autres secteurs, en suscitant une remise en question de sa posture en vue de pouvoir s'ajuster avec les autres partenaires. En tout état de cause, la formation vise le développement de la pensée réflexive et l'intelligence collective dans le cadre d'une démarche clinique. Mon administration encourage ses travailleurs de terrain à suivre cette formation. L'information a largement été diffusée par l'infolettre, les flashs infos ou les actualités régulières. La HELdB a également organisé une présentation lors d'un conseil de l'intersectorialité organisé par mon administration. Je n'ai pas connaissance d'autres certificats de ce type, mais nous encourageons les formations conjointes et les rencontres sur le terrain qui restent des initiatives porteuses de sens.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le soutien que vous apportez à cette approche multidimensionnelle, essentielle pour nos jeunes en Belgique.

2.7 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Retour sur la première table ronde des Assises de la jeunesse»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Cet été, nous avons reçu le rapport issu de la première table ronde des Assises de la jeunesse, consacrée au continuum éducatif. L'outil d'évaluation des risques de récidive, forces et facteurs de réceptivité (ERIFORE) est utilisé par les équipes des services d'évaluation et d'orientation (SEVOR) des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et par les psychologues des équipes mobiles d'accompagnement (EMA). Ce document met en lumière à la fois les avancées réalisées et les tensions persistantes dans la mise en œuvre de ce dispositif central.

Parmi les éléments saillants, le rapport souligne l'importance d'avoir construit un référentiel commun centré sur le jeune, qui intègre non seulement les facteurs de risque, mais également les forces et ressources personnelles du jeune. Cette

évolution méthodologique est saluée comme un progrès significatif, car elle permet une approche plus cohérente et plus respectueuse de la singularité de chaque parcours. Toutefois, un écart important subsiste entre la théorie et la réalité du terrain. Si le modèle est porteur et bien accueilli, sa mise en pratique reste parfois compliquée. Par exemple, beaucoup d'intervenants relèvent que le continuum n'est pas encore pleinement maîtrisé et que des degrés très différents de compréhension persistent, ce qui limite la cohérence globale.

Le rapport met également en évidence des difficultés structurelles majeures: manque de places dans les SEVOR et les EMA, délais de placement prolongés faute d'alternatives, juxtaposition de profils très différents dans les IPPJ ou encore rupture de parcours par le jeune quand les relais ne sont pas disponibles à temps. Ces dysfonctionnements provoquent une perte de sens pour les jeunes et fragilisent leur adhésion au projet éducatif.

D'autres points ressortent également, comme la nécessité de mieux décloisonner les missions entre SEVOR, services de la protection de la jeunesse (SPJ) et autres services; le besoin de renforcer la pluridisciplinarité dans les missions d'investigation et d'évaluation; l'importance d'éviter les évaluations répétitives et parfois inutiles pour les jeunes en récidive, et aussi l'importance de mobiliser la famille dans le projet du jeune, tout en tenant compte de ses limites.

Enfin, le rapport appelle à construire une véritable alliance autour de l'intérêt du jeune, en garantissant la continuité des interventions et le partage d'informations entre services et en replaçant les délégués des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et SPJ comme fil rouge du parcours éducatif.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de ce rapport et de ses conclusions? Quels éléments pourraient-ils être mis en œuvre dans votre réforme de l'aide à la jeunesse? Comment comptez-vous renforcer la mise en œuvre pratique du continuum afin qu'il ne reste pas un modèle théorique, mais devienne une réalité cohérente pour tous les jeunes concernés et les travailleurs et travailleuses du secteur? Le rapport insiste sur la nécessité de décloisonner les missions et de mieux coordonner les interventions entre services. Quelles pistes envisagez-vous pour améliorer cette collaboration? Enfin, comment garantir que les familles soient mieux intégrées comme partenaires du projet éducatif, et que les délégués des SAJ et SPJ puissent pleinement jouer leur rôle de fil rouge dans le suivi des jeunes?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de la tenue de cette première table ronde des Assises de la jeunesse. Comme vous l'avez souligné, elle démontre la richesse et l'importance des échanges autour de l'instauration d'un projet de grande ampleur, ainsi que la nécessité de poursuivre les travaux en vue de sa mise en œuvre pratique, complète et cohérente.

L'instauration du continuum éducatif, si elle concerne en premier lieu les IPPJ et les EMA, implique un nombre d'opérateurs important, à savoir l'ensemble des services concernés dans la prise en charge des mineurs poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (FQI). Dans un premier temps, il convient de rappeler que l'instauration du continuum éducatif en tant que tel est relativement récente, puisqu'elle date de janvier 2024. Il est important de préciser – comme l'ont d'ailleurs souligné les représentants de mon administration lors de la table ronde – que la mise en œuvre d'une réforme de cette ampleur nécessite du temps et des ajustements. En effet, la littérature scientifique le démontre: il faut jusqu'à vingt ans pour qu'une pratique basée sur l'évidence scientifique soit intégrée durablement par les professionnels, et ce, d'autant plus si les changements de pratiques leur sont imposés.

Pour répondre à votre première question, je tiens à développer un référentiel de qualité, commun à l'ensemble des secteurs de l'aide à la jeunesse. C'est un besoin qu'il apparaît pleinement nécessaire de combler au regard des conclusions de ce rapport. En effet, un tel référentiel permettra à l'ensemble des secteurs de partager des balises et un langage communs, quel que soit le type de prise en charge du jeune.

Ensuite, les travaux en cours et à venir en vue de renforcer la mise en œuvre pratique du continuum éducatif sont nombreux: la formation continue des professionnels, indispensable à la qualité et à la cohérence des interventions; des supervisions de cas régulières; un accompagnement des équipes par la Direction de l'inspection des SAJ, des SPJ et des services agréés veillant à la qualité des prises en charge; des réunions de travail transversales organisées par mon administration en vue notamment de renforcer la qualité des relais entre les services.

Par ailleurs, le travail d'information et d'échange auprès des opérateurs partenaires doit se poursuivre afin d'aboutir à un dispositif pleinement intégré. Mon administration a bien conscience des ajustements nécessaires à effectuer pour atteindre la mise en pratique cohérente des principes théoriques de cette réforme.

C'est pourquoi la réforme s'inscrit dans une logique de renforcement des collaborations, notamment entre les secteurs, afin d'offrir aux jeunes une prise en charge mieux adaptée à leurs besoins. À titre d'exemple, une concertation a été engagée avec les magistrats de la jeunesse en vue de réviser les procédures d'admission et d'orientation, permettant d'optimiser l'utilisation des places disponibles.

Il convient également de souligner l'important travail, récemment abouti, concernant l'harmonisation des pratiques entre les IPPJ, les EMA et les SPJ. Si les liens doivent encore être renforcés, les travaux ont permis de réaffirmer le rôle central du SPJ comme fil rouge dans le suivi des mineurs, qu'ils soient en conflit avec la loi ou en danger. À ce titre, dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'ERIFORE, le SPJ constitue une source d'information essentielle pour les services tels que les SEVOR ou les EMA. Enfin, la sphère familiale fait partie des

huit domaines systématiquement investigués dans le cadre de l'évaluation ERIFORE.

En conclusion, des démarches complémentaires d'information, de formation, de collaboration et d'ajustement demeurent nécessaires pour assurer la mise en œuvre pratique, complète et cohérente du continuum éducatif. Une évaluation s'appuyant sur une méthode solide devra être menée pour accompagner un tel processus.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Madame la Ministre, je constate l'intérêt que vous portez à ce secteur essentiel de l'aide à la jeunesse. Votre réforme ira dans le sens de l'aide aux jeunes les plus précarisés qui doivent trouver leur place dans notre société. Je le salue.

2.8 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Enfants exposés à la violence conjugale»

Mme Françoise Schepmans (MR). – La violence conjugale ne frappe pas seulement la femme ou l'homme qui en est directement victime; elle atteint aussi les enfants qui grandissent dans cet environnement. Même lorsqu'ils ne reçoivent pas eux-mêmes les coups, ces enfants vivent dans un climat de peur et d'insécurité permanente. Les professionnels affirment que cette exposition provoque chez eux de l'anxiété, des troubles de l'attachement, un manque de confiance en soi, voire des comportements agressifs. Cette souffrance peut commencer avant même la naissance, lorsque le stress subi par la mère enceinte a des conséquences directes sur le développement du bébé. L'impact est donc à la fois psychologique, affectif et biologique. En outre, ces enfants portent souvent un lourd secret: la honte, le silence, le fait de ne pas pouvoir en parler. Les parents, eux-mêmes enfermés dans la violence, ne sont pas toujours demandeurs d'aide, ce qui complique l'accompagnement.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà mené par le passé des campagnes de sensibilisation importantes, notamment avec Yapaka, dont la campagne rappelait que «la dispute des parents frappe les enfants». Ces campagnes avaient l'immense mérite de rendre visible une réalité souvent cachée et de responsabiliser les adultes.

Dix ans plus tard, il est légitime de se demander où nous en sommes. Quelles actions de prévention et de sensibilisation sont-elles encore menées aujourd'hui pour protéger les enfants exposés à la violence conjugale? Les campagnes antérieures ont-elles fait l'objet d'un suivi ou d'une évaluation afin de mesurer leur portée réelle? Quels sont les outils actuellement à la disposition des familles et des professionnels pour détecter la souffrance des enfants concernés et pour y répondre rapidement? Enfin, de quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille-t-elle avec les secteurs de la santé, de l'enseignement et de l'aide à la

jeunesse pour garantir une approche transversale et éviter que ces enfants soient laissés seuls face à une détresse invisible?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La protection des enfants exposés à la violence conjugale constitue une priorité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), en collaboration avec Yapaka et d'autres acteurs, mène plusieurs actions de prévention et de sensibilisation. Les partenaires enfants-parents (PEP'S) accompagnent les familles afin de les informer et de les soutenir et aussi pour détecter les situations de vulnérabilité.

L'ONE diffuse également des supports contenant les numéros d'écoute, comme la ligne «Écoute violences conjugales» et le service «Écoute-Enfants», et renvoyant à un onglet dédié sur son site internet. Le service «Écoute-Enfants», le numéro d'appel 103, permet aux enfants, adolescents et adultes concernés d'exprimer leurs difficultés dans un cadre anonyme et sécurisé.

Les professionnels disposent d'outils de détection et de sensibilisation, comme l'outil «Violences au sein du couple: les enfants en souffrance», des capsules de formation et des brochures spécifiques pour les milieux d'accueil et le grand public. Le carnet de l'ONE intitulé «*Devenir et être parent, toute une aventure!*» intégrera ces informations et orientera les familles vers les services adaptés.

L'ONE soutient par ailleurs deux centres spécialisés dans la prise en charge des violences intrafamiliales: le Centre de prévention des violences conjugales et familiales à Bruxelles (CPVCF) et le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE) situé à Liège. Ils accueillent femmes et enfants afin de garantir leur sécurité et un suivi adapté pour favoriser la reconstruction des enfants.

Évaluer précisément la portée des campagnes est difficile, car les situations d'enfants exposés à la violence conjugale sont souvent invisibles. L'essentiel reste que chaque enfant puisse être entendu et accompagné dès qu'il y est confronté.

Enfin, une approche transversale est organisée avec les secteurs de la santé, de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse. Le plan «Prévention de la maltraitance» de l'ONE centralise l'ensemble des actions et organise la coordination.

Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui permet de mettre en lumière l'importance du travail en réseau.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, les témoignages des professionnels de terrain nous rappellent combien les enfants exposés à la violence conjugale peuvent porter longtemps les cicatrices de cette exposition silencieuse. Dans votre réponse, vous avez cité les nombreuses initiatives et actions qui existent pour justement faire face à cette problématique. En travaillant main dans la main avec les opérateurs de l'enseignement, de la santé et de l'aide à la

jeunesse, nous pouvons continuer à construire une réponse vraiment transversale, une réponse qui donne à ces enfants ce dont ils ont le plus besoin: un sentiment de sécurité et la certitude qu'ils ne sont pas oubliés.

2.9 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Éveil culturel et artistique au sein des milieux d'accueil»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, depuis plus de vingt ans, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) subventionne des représentations de spectacles d'art vivant dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Jusqu'ici, les accueillants indépendants ne pouvaient pas bénéficier de ce dispositif. Un projet pilote a été lancé pour leur proposer gratuitement six représentations cette année. Deux spectacles ont été retenus et sont spécifiquement conçus pour les jeunes enfants. Ils ont été sélectionnés par un jury multidisciplinaire, composé de professionnels du développement de l'enfant, de la programmation de spectacles et du secteur de l'accueil de la petite enfance. Pour aider les accueillants dans la préparation du spectacle, l'ONE propose un accompagnement et leur fournit des supports d'activités en lien avec le spectacle choisi.

Madame la Ministre, quel budget est-il consacré à ce projet pilote? Combien de places sont-elles disponibles? Une représentation a déjà eu lieu dans la province de Luxembourg et une autre dans la province de Hainaut. Quelles sont les premières réactions des accueillants? Une évaluation du projet pilote est-elle prévue?

Comptez-vous mener une évaluation du non-recours à l'éveil artistique et culturel au sein des milieux d'accueil? Dans l'affirmative, quels sont les freins à cette pratique? Je pense notamment au déplacement de jeunes enfants vers les lieux culturels ou à la difficulté pour un opérateur d'organiser et de proposer son spectacle au sein même du milieu d'accueil.

Plusieurs pages du contrat de gestion de l'ONE sont consacrées à l'éveil culturel et artistique. Le contrat de gestion précise que «l'[ONE] encourage la collaboration avec les opérateurs culturels locaux, notamment les bibliothèques, les ludothèques, les centres culturels, les centres d'expression et de créativité». Comment l'ONE encourage-t-il cette collaboration? Les agents-conseils y jouent-ils un rôle?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le budget prévu dans le cadre de ce projet-pilote pour les six représentations s'élève à 4 080 euros, ce qui couvre les prestations des artistes. Dans cette configuration, l'ONE a également pris en charge la contribution habituellement payée par les milieux d'accueil, le tout représentant un budget de l'ordre de 5 000 euros.

Le projet est rendu possible grâce à la collaboration des bibliothèques, des centres culturels et des services de l'ONE compétents pour l'organisation. Ce type de partenariat s'inscrit dans une dynamique déjà ancienne. En effet, les conseillers

pédagogiques encouragent et planifient, depuis plusieurs années, des collaborations avec les bibliothèques, notamment à travers l'organisation de journées d'étude et l'installation de dispositifs spécifiques.

Au total, le projet a permis d'ouvrir 227 places en fonction des jauges des spectacles donnés dans les différents lieux. Ces places s'adressent aux enfants accueillis, aux accueillants indépendants et aux parents accompagnateurs. Les lieux et les horaires, à savoir les mercredis après-midi, les vendredis et le samedi matin, ont été choisis pour faciliter le transport et la participation des familles.

J'ai reçu les premières réactions positives, notamment des accueillants indépendants qui se sont déclarés très satisfaits. La principale difficulté signalée concerne l'organisation des déplacements. Je prévois de procéder à une évaluation afin d'ajuster la formule. En revanche, la démarche encourageant l'éveil culturel et artistique n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

Plus largement, la pratique de l'éveil culturel bénéficiant d'une subvention repose sur une collaboration entre le milieu d'accueil – qu'il s'agisse de crèches subventionnées ou non – et les services d'accueil spécialisés de la petite enfance d'enfants (SASPE). La plupart des représentations ont lieu dans ces structures, sauf pour les services d'accueillants d'enfants qui se déplacent dans les espaces culturels.

La demande pour ce type d'activités est croissante: en 2025, 820 représentations ont été sollicitées, mais seules 336 recevront un financement au regard du budget de l'ONE actuellement disponible, soit 360 000 euros. La contrainte budgétaire constitue le frein principal, et ce, malgré l'intervention de l'ONE qui prend en charge la majeure partie du coût artistique, soit environ 80 % du budget total. Le solde demeure toutefois trop élevé pour certains milieux d'accueil. Je rappelle aussi que les formations continues portant sur l'éveil culturel et artistique représentent 6 à 8 % du budget dévolu aux formations pour la petite enfance de l'ONE et environ 5 % pour l'accueil temps libre (ATL).

Mme Véronique Durenne (MR). – Les accueillants sont favorables à cette initiative. J'ai eu beaucoup d'échos positifs, mais j'ai également été informée des freins à ce dispositif: le déplacement des enfants et, parfois, des tout-petits. Il n'est pas toujours aisé pour les accueillants de se déplacer avec des maxi-cosys quand les enfants sont en bas âge.

Cependant, je salue cette initiative et j'encourage les partenariats fructueux ouverts avec les bibliothèques, les ludothèques et les centres culturels locaux. Ma commune, par exemple, travaille énormément avec la bibliothèque, dont les animateurs se rendent régulièrement dans les milieux d'accueil. C'est important.

Je salue enfin le choix des deux spectacles sélectionnés, «*Oiseau de lune*» et «*Klap klap*». Madame la Ministre, je suis contente d'avoir fait le point avec vous sur cet éveil culturel et artistique destiné aux plus jeunes.

2.10 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Suivi de la task force sur les modèles innovants de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»

Mme Véronique Durenne (MR). – Face au manque de places en milieux d'accueil, une *task force* appelée «Modèles innovants» a été lancée en février 2025. Elle poursuit plusieurs objectifs: soutenir la création de nouveaux milieux d'accueil, assurer la viabilité des structures existantes, explorer des solutions innovantes pour le financement, diversifier les offres et améliorer l'accès pour tous les enfants – notamment ceux en situation de handicap – et pour les familles.

Plusieurs modèles innovants existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai rendu visite à la crèche Les P'tits Soleils à Tournai, qui est adossée à l'entreprise Technord. Née en 2016 et financée par une fondation, elle peut accueillir 49 enfants. Il existe également la coopérative Wal'Crèches qui vise à créer un réseau de crèches de proximité en partenariat avec des entreprises et les pouvoirs publics. Je citerai encore l'ASBL Impactoo, fondée en mars 2024 à Bruxelles, qui a lancé le projet «BB Welcome» dont nous avons déjà parlé. Il y a bien d'autres exemples dont on peut s'inspirer.

Madame la Ministre, comment est composée cette *task force*? Des stratégies ont-elles déjà été identifiées pour la création de nouveaux milieux d'accueil? Des solutions pour garantir le fonctionnement durable des structures existantes et futures ont-elles déjà émergé? La *task force* a-t-elle listé et observé les différents modèles originaux qui existent en Fédération Wallonie-Bruxelles? Travaille-t-elle en concertation avec la *task force* consacrée à l'accessibilité? Les travaux de la *task force* sur les modèles innovants seront-ils terminés et pris en compte pour la rédaction du futur contrat de gestion?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La *task force* «Modèles innovants» a été lancée en février dernier afin d'explorer des solutions innovantes permettant à la fois de créer de nouvelles places et de consolider les structures existantes. Son comité de pilotage est composé de manière équilibrée, puisqu'il compte de manière paritaire les fédérations et associations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales agissant dans le secteur tant public que privé. Y participe aussi le président du conseil d'avis de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des représentants de l'ONE, du Service public de Wallonie (SPW) et de mon cabinet. Enfin, *perspective.brussels* est également invité pour le lien avec la Région de Bruxelles-Capitale. Trois pôles de réflexion complètent le dispositif: l'un est orienté vers les infrastructures, l'autre est consacré au fonctionnement et le troisième porte sur les financements.

Ce comité de pilotage s'est réuni les 18 février, 17 juin et 28 août et une prochaine réunion est programmée le 17 octobre. Sur décision du gouvernement wallon, un marché a été confié à Wallonie Santé afin de désigner un prestataire externe. Sa

mission vient de débuter et porte sur le *benchmarking* d'autres systèmes d'accueil, notamment ceux que vous avez cités, Madame la Députée, et sur l'analyse de la viabilité économique des propositions de la *task force*.

La démarche est volontairement construite à partir du terrain. Des expériences et analyses issues de ce dernier sont recensées et présentées et servent de base aux travaux. Dans un second temps, elles seront soumises à l'analyse du prestataire avant d'être formalisées et transmises aux instances compétentes de l'ONE.

Le calendrier est serré, puisque le travail finalisé est attendu pour le début de l'année 2026. Les résultats seront intégrés dans la préparation du prochain contrat de gestion de l'ONE qui entrera en vigueur en 2027. Le Parlement sera informé à travers une note d'intention qui lui sera transmise préalablement à l'adoption du contrat de gestion de l'ONE.

Par sa composition équilibrée et sa méthode de travail, cette *task force* doit nous permettre de dégager des pistes concrètes et réalistes sur le plan de la viabilité économique pour répondre aux besoins d'accueil dans un contexte difficile.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la complétude de votre réponse. Effectivement, depuis l'établissement de la *task force* au mois de février, il me paraissait important d'en dresser un premier bilan.

J'ai bien noté que plusieurs réunions ont déjà eu lieu et qu'une prochaine rencontre est prévue le 17 octobre, avec notamment la désignation d'un prestataire externe. C'est un élément essentiel dans la perspective du futur contrat de gestion de l'ONE. En effet, le calendrier est serré.

Je vous encourage à poursuivre la réflexion, à lister et à découvrir les différents modèles existants, qui sont parfois très originaux. Toutes les idées méritent d'être examinées, de même que les partenariats possibles, afin d'entretenir un accueil qui soit de qualité et qui bénéficie au plus grand nombre de familles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le manque de places reste une réalité préoccupante et il est essentiel de permettre à toutes et tous de mieux concilier leurs vies privée et professionnelle.

Je suivrai le dossier de près et ne manquerai pas de revenir vers vous après la réunion du 17 octobre afin de faire le point sur les avancées du projet.

2.11 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Manque de places en crèche et impact sur les mères»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Obtenir une place d'accueil pour son enfant, ce n'est pas un luxe: c'est un droit! C'est aussi un combat historique des femmes et des travailleuses pour plus d'égalité et d'indépendance. Bénéficier d'une place en crèche pour son enfant ne devrait pas être un privilège.

En Belgique, les congés de parentalité sont courts, surtout en comparaison avec d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Madame la Ministre, à la suite des réformes du chômage et des pensions menées par votre parti et ses partenaires au niveau fédéral, beaucoup de mamans devront trouver un emploi très rapidement si elles ne veulent pas être sanctionnées. Dans ce contexte, il est crucial pour elles de trouver une place en crèche pour leur enfant.

Pourtant, en Fédération Wallonie-Bruxelles, trouver une place en crèche reste trop souvent un parcours du combattant. D'après l'étude menée par Soralia en 2023-2024, beaucoup de parents disent avoir vécu un stress énorme à ce sujet, avec des conséquences réelles sur leur santé, particulièrement pour les mères qui sont déjà fragilisées après la naissance de leur enfant.

Le manque de places est criant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il manque environ 10 000 places à Bruxelles et probablement autant en Wallonie. Vous avez annoncé un plan de création de places, avec la création d'une *task force* chargée d'imaginer des «modèles innovants». Avez-vous dressé un calendrier pour les travaux de cette *task force*? Quand attendez-vous les conclusions de cette réflexion? Celles-ci seront-elles rendues publiques?

Au début de la législature, vous avez annoncé l'objectif de créer 5 000 nouvelles places en crèches. Mais il est apparu que vous comptiez, dans ces 5 000 nouvelles places, des places qui avaient déjà été autorisées lors de la précédente législature. Pouvez-vous clarifier l'objectif réel et définitif de votre gouvernement?

Comment comptez-vous recruter le personnel nécessaire, alors que les crèches peinent déjà à trouver du personnel aujourd'hui? Quel budget supplémentaire sera-t-il consacré à l'embauche de ces nouveaux travailleurs? Le gouvernement est-il prêt à dégager ces moyens malgré les contraintes budgétaires?

Enfin, concernant la priorisation des places pour les parents qui reprennent le travail, au vu de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 30 avril 2025 qui a annulé une mesure similaire en Flandre, jugée discriminatoire, comptez-vous abandonner cette mesure annoncée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, vous soulignez avec raison que le manque de places d'accueil demeure une réalité préoccupante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le taux de couverture est insuffisant et mon action consiste précisément à le relever dans l'intérêt des parents, des familles et des enfants.

L'objectif de 5 000 places annoncé dans la DPC demeure une orientation politique importante. Je travaille activement à soutenir la concrétisation de la création de

nouvelles places à travers le Plan «Cigogne +5200». Les places n'étaient pas autorisées durant la précédente législature, puisqu'elles n'étaient pas effectives.

Les projets bénéficient d'un suivi rapproché et d'un accompagnement renforcé afin de faciliter leur concrétisation et des mesures spécifiques ont été prises en Wallonie pour lever certains freins et aider à la mise en œuvre. À Bruxelles, sur la base du dernier appel à projets, ce sont 762 places qui ont été ouvertes à ce jour. Parallèlement, je travaille au maintien des places existantes et je développe des modèles de financement et de viabilité au sein de la *task force* «Modèles innovants», qui poursuit ses travaux dans un calendrier serré et dont le travail doit être finalisé pour le début de l'année 2026.

Par ailleurs, la question du personnel est centrale. Une note d'orientation a été adoptée lors d'une réunion conjointe des gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette note fixe un cadre de travail à poursuivre. Je vous rappelle aussi les accords du secteur non marchand que nous sommes en train d'implémenter et qui permettent d'atteindre des soldes historiques.

Enfin, concernant la mesure d'accès prioritaire aux parents en reprise d'emploi, je rappelle que la DPC prévoit une mesure d'accès prioritaire pour les parents qui travaillent, sont en formation ou sont en recherche d'emploi. Les réflexions sont en cours et elles tiennent bien compte des enseignements de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 30 avril 2025. Soyez rassurée: les configurations sont différentes entre le modèle flamand et celui que nous proposons en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les choix budgétaires seront arbitrés par le gouvernement dans le cadre de la future programmation et du nouveau contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les efforts s'inscrivent dans une démarche progressive qui vise à améliorer la couverture et à répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, j'entends que le travail sur le recrutement de personnel est en cours. J'insiste sur l'importance de ce point et vous rappelle le slogan des puéricultrices: «Les crèches ne sont pas des consignes à bébés.» Il faut le personnel nécessaire pour ouvrir de nouvelles places, sinon vous risquez de générer de graves problèmes pour maintenir la qualité de l'accueil.

Je ne cesse de le répéter: avec votre gouvernement, la situation ne s'améliorera pas. Au contraire, elle s'empire. Les frais de garderie sont plus élevés. À la suite de la réforme du chômage et des pensions, les mères sans emploi devront très vite retrouver un travail, sinon elles seront sanctionnées. Comment feront-elles? Il leur sera impossible de décrocher un emploi si elles ne trouvent pas une place en crèche pour leurs enfants. C'est un véritable piège!

D'un côté, vous obligez les femmes à travailler et, de l'autre, vous ne donnez pas l'opportunité de trouver une place en crèche. Les mères vivent déjà avec le stress, avec la précarité et toujours avec les mêmes soucis. La réalité, au-delà des chiffres que vous avancez et des promesses que vous faites pour 2026, c'est que les femmes et surtout les mères n'ont pas le luxe d'attendre demain. C'est pour cette raison que le 14 octobre 2025 les travailleurs se rendront en masse dans la rue. Ils veulent mettre en lumière les difficultés qu'ils vivent. Pendant longtemps, les conditions de travail ont été inacceptables et inadmissibles, à cause du manque de personnel et de la précarité.

2.12 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Enfants sans abri et suspension des financements du Plan "Grand froid" au niveau fédéral»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, ne pas avoir un toit au-dessus de sa tête, ne pas savoir où l'on va dormir la nuit, est une violence insupportable pour toutes les personnes qui la subissent. Il est révoltant que, dans la Belgique d'aujourd'hui, le nombre de personnes sans abri soit en augmentation. Et lorsque des enfants sont concernés, la situation prend une dimension encore plus grave et inacceptable. Comment est-il possible qu'en 2025, en Belgique, des enfants dorment dans la rue?

Je suis très inquiète, car plusieurs témoignages que j'ai reçus montrent que les centres d'hébergement pour les sans-abri redoutent de ne pas pouvoir répondre à la demande cet hiver. Je suis également inquiète de la décision du gouvernement fédéral de suspendre le financement du Plan «Grand froid». En tant que ministre de l'Enfance, il vous revient de garantir le respect des droits de l'enfant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avez-vous interpellé les gouvernements régionaux et fédéral afin de souligner l'importance de garantir des moyens suffisants aux centres d'hébergement pour que personne, encore moins des enfants, ne se retrouve à la rue cet hiver? Dans le cas où la perte du financement du gouvernement fédéral pour le Plan «Grand froid» ne serait pas intégralement compensée par un autre niveau de pouvoir, quels impacts concrets cela aurait-il sur le terrain?

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-il de compenser au moins partiellement le retrait des moyens liés au Plan «Grand froid»? Quels leviers votre gouvernement peut-il activer afin d'assurer qu'aucun enfant ne dorme à la rue cet hiver? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle déjà des associations de terrain, comme la Croix-Rouge ou le Samusocial? Si c'est le cas, votre gouvernement envisage-t-il de renforcer son soutien? Sinon, comptez-vous développer des partenariats avec ces associations?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La

suppression de la subvention octroyée par le Plan «Grand froid» aux villes de Charleroi et Liège sera intégralement compensée par le gouvernement wallon, ce qui est rassurant. Le gouvernement bruxellois a fait une déclaration dans le même sens. Il ne devrait donc pas y avoir de conséquences pour les opérateurs de terrain. La question d'une éventuelle compensation d'une partie des moyens perdus du Plan «Grand froid» par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne se pose donc pas, d'autant que cette compétence ne relève pas des matières communautaires.

Toutefois, je reste attentive à la situation, car vous avez parfaitement raison, Madame la Députée, en Belgique, en 2025, aucun enfant ne devrait dormir dans la rue. Je rappelle que, conformément à l'article 27 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), tout enfant a droit à «un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social».

La politique de l'enfance et des droits de l'enfant est transversale, interdépendante de toute une série d'autres politiques, et ce, à différents niveaux de pouvoir. Cependant, depuis cinq ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. Dans ce cadre, un Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, dont fait partie l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), a été constitué. La question d'un toit et d'un logement pour tous fait régulièrement partie des réflexions de ce conseil. De plus, chaque année, ce Conseil, lié à la Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités, lance un appel à projets destiné à soutenir financièrement les associations qui œuvrent contre la pauvreté, dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui inclut notamment les services de l'enfance et de l'aide à la jeunesse. Une attention spécifique est portée chaque année sur une situation particulière ou un public cible. En 2024, il s'agissait des familles monoparentales en situation de pauvreté et près de 200 associations avaient répondu à l'appel.

En parallèle, grâce à des partenariats tels que celui passé avec Viva for Life, des financements ont été apportés à différentes institutions actives dans le secteur, comme l'Îlot à Bruxelles, qui accueille et accompagne les familles sans logement ou fortement précarisées, ou encore Comme Chez Nous, à Charleroi, qui prend en charge les personnes sans abri, de l'accueil d'urgence à l'accompagnement vers un logement durable, en accordant une attention particulière aux femmes et à leurs enfants.

Concernant l'aide à la jeunesse, les services d'aide en milieu ouvert (AMO) travaillent déjà en réseau avec des organisations, comme la Croix-Rouge et le Samusocial, et les CPAS, pour orienter les familles en difficulté de logement. Par ailleurs, de nouvelles initiatives ont également débuté récemment, telles que Macadam à Bruxelles, un centre de jour destiné aux jeunes sans abri, associant des ressources issues de différents secteurs.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, vos réponses ne me semblent pas très rassurantes. Il s'agit d'enfants qui dorment dehors. En Belgique, en 2023, ce n'était pas une fatalité. Même avec la compensation de la Région wallonne, les associations de terrain, comme la Croix-Rouge ou le Samusocial, tirent la sonnette d'alarme. Elles n'en peuvent plus et les moyens ne sont pas suffisants. Cet hiver, des vies seront brisées, des enfants tomberont malades, des familles seront abandonnées. Le travail de nombreuses associations est précieux et les soutenir est important. Comme vous le dites, chaque enfant a le droit de bénéficier de conditions de vie dignes. En tant que ministre de l'Enfance, vous devez veiller à ce que ne se répète pas la situation que nous nous apprêtons à vivre.

2.13 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «L'ennui chez les enfants»

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Dernièrement, le journal «*Le Soir*» a consacré un papier intéressant au sujet de l'ennui chez les enfants. Il y était rappelé que l'ennui n'est pas nécessairement négatif et qu'il peut, au contraire, être propice au développement de la créativité et de l'imagination. Il favorise aussi la réflexion et l'introspection. Or, dans une société où la surstimulation et l'hyperoccupation des enfants deviennent la norme, beaucoup de jeunes parents exprimeraient leur culpabilité dès que leur enfant s'ennuie.

Pourtant, laisser aux enfants du temps libre, sans activité imposée, contribue à leur bon développement émotionnel et cognitif. Dans ce contexte, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), par sa mission de prévention et d'accompagnement, me semble avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation des parents aux bienfaits de ces moments d'ennui, et ce, dès la petite enfance de leur progéniture.

Ainsi, Madame la Ministre, quelles sont les initiatives, existantes ou envisagées par l'ONE dans le but d'informer et de rassurer les parents sur cette thématique? Envisagez-vous de mener une campagne de sensibilisation spécifique, notamment à travers les consultations ONE ou les canaux numériques, pour valoriser l'ennui comme une étape normale et bénéfique du développement de l'enfant et, *de facto*, déculpabiliser les parents?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – L'ONE mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de sensibilisation qui visent à informer les parents sur le développement global de l'enfant, en mettant notamment l'accent sur l'importance du jeu libre et du droit à l'ennui.

Dans une société où le temps des enfants est souvent surchargé d'activités planifiées, il est essentiel de rappeler que le fait de ne «rien faire» n'est pas synonyme d'inactivité inutile, mais qu'il constitue au contraire une étape cruciale pour le développement cognitif, affectif et social. Les moments de latence permettent

aux enfants de se recentrer sur eux-mêmes, de rêver, de créer, de développer leur imagination et de se construire, tout en favorisant le sommeil et la régulation émotionnelle.

L'ONE encourage une alternance de possibilités entre les activités structurées et le temps libre. Elle insiste sur le rôle des adultes pour atteindre cet équilibre. Dans le cadre de ses missions de prévention générale, il informe et accompagne les parents ou les futurs parents par l'intermédiaire des partenaires enfants-parents (PEP'S), qui répondent à leurs questions et partagent des conseils sur l'importance de l'ennui et du jeu libre.

Pour les professionnels, l'ONE dispose de référentiels et de guides adaptés à chaque tranche d'âge. Pour les enfants âgés de 0 à 3 ans en particulier, il s'agit de brochures, telles que *«Repères pour des pratiques d'accueil de qualité»,* qui mettent en avant l'importance de laisser l'enfant explorer ses projets, mêmes minimes, et de favoriser sa participation active à la satisfaction de ses besoins. Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, le référentiel psychopédagogique insiste sur le droit à l'ennui, précisant que ces moments permettent aux enfants de se retrouver, d'être disponibles et de jouir des bienfaits que j'ai cités auparavant.

L'ONE complète ces outils par des formations continues pour les professionnels, telles que «Le "rien faire": une attitude à cultiver!», ou encore «Du temps libre, pour quoi faire ?», qui mettent l'accent sur la posture de l'adulte et sur la valorisation de l'initiative de l'enfant, plutôt que sur la seule productivité. Dans sa nouvelle édition, prévue pour 2026, le carnet «*Devenir parents*» fournira aux concernés une série d'informations sur l'importance du jeu libre et de l'ennui, afin de les aider à prendre des décisions éclairées.

Enfin, le droit à l'ennui à l'ère numérique fait partie des sujets sur lesquels l'ONE travaille pour sa prochaine campagne de sensibilisation. En effet, l'exposition croissante aux écrans des – parfois très – jeunes enfants est liée, dans certaines circonstances, à leur besoin de combler l'ennui. Ces nouvelles pratiques feront l'objet d'une sensibilisation et des alternatives plus saines, dont celle de laisser l'enfant vivre des moments d'ennui, seront également développées.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, je ne doute pas du rôle primordial de l'ONE et de la qualité du travail réalisé en son sein. Une meilleure visibilité semble toutefois souhaitable pour répondre à la culpabilité de certains parents face à la nécessité d'occuper leurs enfants. Il est heureux qu'un nouveau carnet intégrant cette problématique soit prévu pour 2026.

Le comble serait que les enfants recourent excessivement aux écrans pour pallier l'ennui. Ce n'est certainement pas la meilleure option. Je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce dossier dont je ne manquerai pas de suivre l'évolution.

2.14 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Procédures de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour éviter le drame du bébé oublié»

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, en région namuroise, un enfant de 15 mois est décédé après avoir été oublié dans une voiture par son papa pensant l'avoir déposé à la crèche. Les tragédies de ce type surviennent malheureusement encore trop fréquemment en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Flandre.

Ces drames sont souvent le fruit d'un enchaînement de circonstances malheureuses lié au stress ou à la routine quotidienne. Dès lors, il me semble important de se pencher sur le rôle du service public et de réfléchir à toutes les pistes permettant d'éviter qu'un tel drame se reproduise. Quelles sont aujourd'hui les procédures en vigueur dans les crèches et autres milieux d'accueil de la petite enfance lorsqu'un enfant attendu est finalement absent sans que cela ait été signalé par les parents?

Entre-temps, un article de presse du 25 septembre a mis en avant la procédure du SMS d'alerte qui pourrait être envoyé aux parents par les crèches. Cette application, appelée ABCrèche, pourrait éviter des drames et est déjà utilisée en province de Namur par les crèches qui dépendent de l'Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants (Imaje). J'entends bien le message de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) disant que cela représenterait une surcharge de travail pour des puéricultrices déjà très occupées. Toutefois, il s'agit d'une piste à laquelle vous pouvez réfléchir.

Ces procédures sont-elles uniformisées en Fédération Wallonie-Bruxelles ou relèvent-elles de l'autonomie de chaque structure? Ne serait-il pas opportun d'envisager, en collaboration avec les acteurs du secteur, une réflexion pour renforcer ou systématiser un appel de vérification auprès des parents en cas d'absence injustifiée? Je pense par exemple aux écoles qui, selon ce même article de presse, envoient un SMS aux parents lorsque l'enfant n'est pas présent. Cela étant, l'école est obligatoire; ce n'est pas le cas de la crèche. À mon sens, il s'agit toutefois d'une situation particulière sur laquelle il est nécessaire de se pencher afin de voir quelles pistes de solution conviendraient à tous afin d'éviter de tels drames.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Ce décès tragique à Erpent a en effet profondément marqué l'opinion publique. À cette occasion, je souhaite faire part de mon empathie aux parents, aux proches et à l'équipe de la crèche qui ont vécu ce drame. Ceux-ci sont rares, mais ils résultent souvent d'un enchaînement de circonstances lié au stress ou à la routine quotidienne.

Aujourd'hui, dans les milieux d'accueil, les procédures en vigueur reposent sur le contrat d'accueil. Les horaires y sont précisés par les parents qui doivent prévenir

le milieu en cas d'absence de leur enfant. Toutefois, les absences non signalées sont malheureusement fréquentes; elles ne sont pas, en elles-mêmes, alarmantes. Il n'existe pas d'obligation légale de présence comme dans l'enseignement, comme vous l'avez déjà indiqué, Madame la Députée. Les parents omettent parfois simplement d'informer la structure. De surcroît, ils ne sont pas toujours joignables immédiatement.

Dès lors, dans la majorité des cas, imposer un système généralisé d'appels de vérification aurait probablement peu d'efficacité. Une telle mesure alourdirait la charge de travail du personnel, qui est déjà importante, et poserait la question des suites en cas de non-réponse des parents. La seule option serait alors d'alerter la police, ce qui mènerait, dans la plupart des situations, à de fausses alertes. Il n'existe donc pas de procédure uniforme imposée. L'organisation relève de chaque pouvoir organisateur en fonction de ses moyens.

Des initiatives apparaissent, cependant. Une société éditrice de logiciels de gestion de crèche a développé une fonctionnalité qui permet d'envoyer automatiquement un SMS aux parents dans l'heure qui suit la constatation de l'absence de leur enfant à la crèche fréquentée. Un pouvoir organisateur en province de Namur a en effet déjà adopté cette mesure, intégrée dans le contrat d'accueil. Bien accueillie par les parents, elle constitue une piste intéressante, même si son usage demeure limité aux structures équipées et ne peut prévenir toutes les situations.

Il est donc essentiel de rappeler que les parents doivent prévenir systématiquement la crèche en cas d'absence de leur enfant afin de déceler de manière plus évidente les cas exceptionnels ou inquiétants. Plutôt que de surcharger les milieux d'accueil de tâches supplémentaires, les solutions doivent viser une prévention plus globale en amont du milieu d'accueil. Je songe, par exemple, à l'installation dans les voitures de systèmes qui permettraient des alertes automatiques.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, le fait que les parents préviennent en cas d'absence de leur enfant est une mesure importante à prendre, même si ce n'est pas encore toujours le cas aujourd'hui. Par ailleurs, des dispositifs installés dans les voitures pourraient également constituer une piste intéressante à explorer.

Si chacun prend sa part de responsabilité, nous éviterons sans doute que de tels drames n'arrivent. Pour des parents, c'est la pire des choses à vivre. J'espère que d'autres n'auront pas à vivre une telle situation. En tout cas, il faut essayer de réduire les risques.

2.15 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Importance d'une alimentation saine et de qualité dans les crèches»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Proposer aux enfants une alimentation saine, durable et de qualité est très important, et ce, dès leur plus jeune âge.

D'abord, il convient de veiller à la bonne santé des enfants à court terme et à long terme, puisque les habitudes prises dans les mille premiers jours de la vie restent ancrées pour de nombreuses années. Ensuite, il s'agit d'une manière de sensibiliser les enfants, les familles et les professionnels à l'impact de l'alimentation, non seulement sur la santé, mais aussi sur l'environnement.

En juin dernier, Madame la Ministre, vous avez répondu à une question de Céline Tellier concernant le dispositif «Éco-crèches», un dispositif qui vise justement à accompagner le personnel de la petite enfance dans la transition écologique ainsi que dans l'adoption d'une alimentation locale, équilibrée, de qualité, biologique, de saison et moins carnée. Vous avez aussi indiqué à ma collègue que les budgets prévus pour ce plan étaient déjà épuisés et vous avez entretenu le flou concernant la pérennisation de ce dispositif.

Quand l'évaluation du dispositif «Éco-crèches» aura-t-elle lieu et selon quels critères? Le gouvernement suspend-il ce dispositif en attendant la fin de cette évaluation? Le gouvernement est-il convaincu de l'importance de proposer une alimentation saine, durable et de qualité aux enfants? Si tel est le cas, comment envisage-t-il d'encourager et de soutenir les milieux d'accueil à progresser en ce sens? Le gouvernement entend-il prendre des initiatives et y consacrer des moyens supplémentaires?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le gouvernement est pleinement conscient de l'importance de proposer, dès le plus jeune âge, une alimentation saine, durable et de qualité aux enfants, tant pour leur santé que pour leur sensibilisation aux défis environnementaux.

Il n'existe actuellement aucun calendrier pour l'évaluation du dispositif «Éco-crèches», qui a été lancé par le précédent gouvernement sans anticiper la manière de l'évaluer. Il est donc trop tôt pour se prononcer sur sa prolongation ou non; la décision dépendra des travaux budgétaires en cours et du prochain contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les critères utilisés portent, par exemple, sur le soutien à l'allaitement maternel et sur l'instauration d'une alimentation durable. Une liste détaillée de critères éligibles est disponible pour les milieux d'accueil sur la plateforme Pro.ONE.be.

Au-delà de ce dispositif, je souligne que l'ONE soutient et encourage les bonnes pratiques environnementales depuis de nombreuses années, notamment par l'intermédiaire de sa cellule «Éco-conseil», que ce soit dans les crèches ou à travers l'ensemble de ses missions.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Une alimentation saine et durable dès le plus jeune âge est capitale pour le développement et la santé des enfants, d'autant plus s'ils viennent de familles moins favorisées.

Le dispositif «Éco-crèches» a montré sa pertinence. Madame la Ministre, vous nous dites toutefois que ce seront les considérations budgétaires et non une vraie évaluation qui détermineront son avenir. Aujourd'hui, faute de moyens, il risque de s'essouffler. Ce n'est pas acceptable. On ne peut pas affirmer qu'il s'agit d'une priorité tout en ne donnant pas les moyens aux équipes sur le terrain.

Pour avoir une politique ambitieuse pour les enfants dans ce domaine, il faut prendre de nouvelles initiatives, élargir et, tout au moins, pérenniser ce dispositif, et non le mettre en pause.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Leila Agic, intitulée «Pistes d'économies et arbitrages sectoriels dans le cadre du conclave budgétaire», et de Mme Manon Vidal, intitulée «Culte de la maigreur sur les réseaux sociaux», sont retirées.

Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de M. Eddy Fontaine, intitulées «Pistes d'économies et arbitrages sectoriels dans le cadre du conclave budgétaire», «Obésité chez les jeunes et approches de la neuroscience et des thérapies alternatives» et «Carte blanche sur l'accueil des mineurs issus de la migration», de Mme Leila Agic, intitulée «Démantèlement progressif du secteur de la jeunesse, vers une suppression des détachés pédagogiques», de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «La jeunesse ne peut être une simple variable d'ajustement budgétaire», de Mme Amandine Pavet, intitulée «Trois fois plus de tentatives de suicide dans le Hainaut que dans le reste du pays où le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes», de Mme Christie Morreale, intitulée «*Monitoring* des troubles psychiatriques dans le secteur de l'aide à la jeunesse», et de Mme Sabine Roberty, intitulées «*Task force* sur les modèles innovants de crèches – état d'avancement et calendrier» et «Manque de places en crèche et taux de couverture en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 13h15.